



VILLE DE VERNOUILLET – 78540

CONSEIL MUNICIPAL du 9 avril 2015 – 20 heures

Salle du Conseil

Le Maire : Bonsoir à tous. Nous allons ouvrir ce Conseil avec beaucoup d'émotion. Comme vous le savez, nous avons à regretter la disparition d'une de nos conseillères municipales, Martine Garcia. Martine nous a quittés, il y a maintenant quelques semaines, de manière soudaine. Martine représentait beaucoup pour nous tous, plus particulièrement pour moi parce qu'elle m'avait fait l'immense honneur de me passer l'écharpe le jour de notre premier Conseil municipal. C'est un moment, un symbole que nous partageons tous les deux. Martine n'était pas uniquement une simple conseillère municipale - si je puis m'exprimer ainsi - elle avait une joie de vivre, elle était pleinement engagée et fortement impliquée dans la vie locale. Elle était pleine et entière. Elle a pris à bras le corps les différentes missions que je lui avais confiées et notamment les dossiers de sa délégation Transports. Ce soir, c'est avec beaucoup d'émotion que je parle d'elle. Je pense évidemment à ses deux enfants, à son mari, plus particulièrement parce qu'il venait de prendre sa retraite. Ils avaient prévu de partager des moments de retrouvailles et différents projets à travers la France et à travers le monde. Je propose donc que l'ensemble du Conseil municipal exprime sa solidarité avec son mari et ses enfants par une minute de silence. Dans la vie d'un élu, d'un maire, il y a des choses qui font plaisir mais aussi des choses plus tristes. Mais j'avoue que perdre un conseiller municipal c'est une émotion intense et je souhaitais lui rendre un hommage appuyé ce soir.

Suit une minute de silence

Le Maire : Je vous remercie. C'est avec cette émotion particulière que nous accueillons parmi nous, ce soir, Eric Vernhes puisqu'il était le suivant sur notre liste. Bienvenue au sein du Conseil municipal Eric. A ce sujet, l'équipe majoritaire a souhaité, pour honorer la mémoire de Martine ajourner son remplacement dans les différentes commissions et instances dans lesquelles elle siégeait, ses missions pouvant être assurées par le suppléant désigné à cet effet. Nous ne réaliserons son remplacement que lors du prochain Conseil municipal.

La transition est un petit peu difficile mais elle doit être faite. Nous sortons d'une période intéressante pour notre démocratie - une période d'élections - et je voulais y revenir très brièvement ce soir. Félicitons nous de plusieurs constats. Cette campagne électorale était un moment d'échange démocratique : privilégié car dans beaucoup de pays, les populations n'ont pas cette possibilité de



s'exprimer. Un autre élément mérite d'être souligné : nous étions bien représentés car il y avait trois candidats vernolitaïns qui souhaitaient accéder au poste de conseiller départemental. En revanche, un petit bémol : la participation. Une fois de plus, d'élection en élection, nous constatons que la participation est en baisse. Paradoxalement l'abstention devient le premier moyen d'expression politique. Et ce, sur tout le territoire français. Nous ne pouvons que le déplorer. Cela doit vraiment interroger les politiques.

Autre point important : le score sans précédent, sur le territoire français, dans notre région et également notre département et notre canton, du Front National. Nous ne pouvons pas nous réjouir du fait que le Front National s'est retrouvé au deuxième tour des élections départementales. En revanche j'ai une petite fierté : Vernouillet faisait exception au niveau du canton puisque le Front National n'était pas le deuxième parti à faire un score sur Vernouillet.

Une fois dit cela, je souhaitais, au nom du Conseil municipal, féliciter les deux élus : Jean-François Raynal et Hélène Brioux-Feuchet, qui fait partie de notre équipe.

Je propose maintenant de passer à l'appel.

Madame Péresse procède à l'appel nominal

Approbation de l'ordre du jour

Le Maire : Le quorum étant atteint. Je propose de commencer le Conseil municipal.

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour

Le Maire : Un ordre du jour relativement important puisqu'il comprend le vote et la présentation du budget Ville et assainissement. Ensuite, à la fin du Conseil municipal le public sera invité à poser ses questions et nous y répondrons très volontiers dans la mesure où nous le pourrons.

Mme Lopez-Jollivet : L'opposition a-t-elle droit à des questions diverses aussi ?

Le Maire : Nous ne les avons pas eues.

Mme Lopez-Jollivet : Non, des questions orales diverses.

Le Maire : Si nous avons la réponse.

Mme Lopez-Jollivet : Nous pourrions les poser ?

Le Maire : Je vous rappelle que le règlement prévoit que vous pouvez poser vos questions en amont. C'est plus pratique. Comme cela nous pouvons vous apporter les réponses en séance.

Mme Lopez-Jollivet : Nous avons aussi des interventions...

Le Maire : Si vous avez deux ou trois questions à poser, nous y répondrons volontiers dans la mesure du possible.



Mme Lopez-Jollivet : Je suppose que vous saurez y répondre. Je ne douterais pas du contraire. Merci.

Décisions du Maire

Le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. Mougenot-Pelletier : Je vais commencer par la décision du maire 2015-011 qui concerne le marché de restauration passé avec la Société COMPASS. Je m'étonne juste sur un plan formel qu'il n'y ait pas de montant indiqué, tant globalement que par lot alors que, dans les décisions 2015-020 et 2015-021 il y a les montants.

Ensuite, vos services m'ont fait parvenir, Monsieur le Maire, l'ensemble des pièces de marché concernant ce contrat. J'ai juste trois remarques à vous faire sur ces différentes pièces de marché. La première concerne le lot 3 de ce marché qui s'intitule « plateau-repas ou buffet ». La description dit que ceci pourrait aller jusqu'à 200 personnes. Or l'intitulé précis du marché, je vous le lis : « *prestation de service de restauration collective et de fourniture des repas pour le personnel communal* ». Je doute que, dans le cadre de la prestation de service de restauration collective de fourniture de repas pour le personnel communal, cela puisse concerner des repas ou buffets froids et, du reste, jusqu'à 200 personnes. Je suppose donc que cela correspond à la fourniture d'alimentation pour les différentes cérémonies, ce qui n'est pas la destination de ce marché. Donc, sur un plan strictement formel et juridique, permettez-moi de m'interroger.

Ensuite, la deuxième pièce que vous m'avez fait parvenir c'est ce que vous appelez le ROA qui est, en fait, le procès-verbal d'analyse des offres et qui fait jour du choix que vous avez fait, pourquoi vous avez choisi la société COMPASS. Il y avait quatre critères que je rappelle au Conseil municipal et au public :

- le prix des prestations ;
- l'organisation du service ;
- la qualité ;
- le développement durable.

A partir de ces critères, de manière normale, vous attribuez des notes que je considère et que nous considérons comme arbitraires, dans la mesure où elles sont faites de manière absolument sèche, sans qu'à aucun moment il n'y ait d'explication comme il est normalement le cas et comme cela doit normalement être le cas dans un procès-verbal d'analyse des offres. Il n'est pas rendu de description exacte : pourquoi une entreprise a une note de 20 ou de 15 par rapport à d'autres. Cela me semble, sur un plan juridique et formel, là encore poser problème dans la mesure où cela ne permet pas aux entreprises de comprendre pourquoi elles ont eu une note inférieure à une autre entreprise ; donc pourquoi elles n'ont pas été choisies plutôt qu'une autre entreprise, sur ce point formel et juridique.



Enfin, la dernière question concernera la procédure que vous avez utilisée, que nous appelons une procédure adaptée. Dans toutes les pièces que vous nous avez fait parvenir, à aucun moment il n'y a le montant global du marché. Il a donc fallu, par des calculs savants, additionner, multiplier, soustraire, diviser : principalement multiplier. Je m'étonne - c'est un étonnement - que la procédure utilisée soit une procédure adaptée dans la mesure où il me semble - mais vous nous contredirez peut-être - que le seuil autorisé, pour les procédures adaptées est de 207 000 euros. Il me semble au vu des éléments que j'ai en ma possession que le seuil a été largement dépassé. Il aurait donc fallu, Monsieur le Maire, que vous convoquiez une Commission d'appel d'offres, ce que vous n'avez pas fait. Là encore, sur un plan juridique, je m'interroge mais, dans la mesure où je n'ai pas toutes les pièces, je fais sûrement une erreur. Du moins je l'espère.

Le Maire : D'autres questions sur les décisions. Je répondrai à toutes les questions en même temps.

M. Mougenot-Pelletier : Je vais finir par une question qui me concerne. Pour la décision 2015-013 qui concerne le contrat passé avec la Société ACHATPUBLIC...

Mme Lopez-Jollivet : Vous voulez les questions sur chaque décision ?

Le Maire : Oui, sur toutes les décisions.

M. Mougenot-Pelletier : Sur la 2015-013, qui concerne l'abonnement au service de rédaction des pièces de rédaction des marchés publics de la plateforme de dématérialisation des marchés publics communaux. Je me demandais s'il n'y avait pas les ressources en interne qui pouvaient s'occuper de la rédaction des pièces de marchés publics.

Mme de Paoli : J'avais deux questions, pour ma part. La première sur la 2015-022. Il est précisé, pour l'abonnement pour les informations à partir de La Poste. Le montant indiqué correspond-il à un abonnement pour avoir des données mensuellement ? Si nous avons des données semestrielles ou annuelles l'abonnement serait-il moins cher ? Est-il nécessaire d'avoir des informations mensuelles dans ce cas ? C'est la première question.

Je vais revenir brièvement sur la 2015-011 mais sur un autre point. Plus une question c'est une remarque : le retour que nous avons pu avoir sur la qualité des repas fournis dans les écoles est plutôt négatif jusqu'à présent. Nous aimerions savoir comment le contrôle sur la qualité, en particulier le respect de la fourniture de repas biologiques, sera mené dans les semaines qui viennent en particulier. Merci.

Mme Lopez-Jollivet : Monsieur le Maire, toujours sur la même décision, celle qui attribue, à la société COMPASS le marché de la restauration. Sur la restauration, je reprends la partie développement durable qui baisse dans vos critères par rapport au passé : le critère d'attribution était de 5 % supérieur dans les précédents marchés de la Ville. Sur cette partie développement durable, qui était le critère numéro 4, six points étaient retenus. Comme l'a dit Monsieur Mougenot, comme dans votre analyse des offres il n'est pas précisé exactement en quoi le lauréat est meilleur que les autres, j'aimerais bien avoir des précisions sur sa prestation en matière de promotion des circuits courts. Qu'entendons-nous, dans ce marché avec la société COMPASS, par circuits courts ? Je suis allée sur leur site. Nous n'y voyons pas grand-chose à part le retrait de l'huile de palme. Mais, dans le cadre du



développement durable, ils n'ont pas l'air d'être une société particulièrement en pointe. C'est le premier point.

Le deuxième point concerne le respect de la saisonnalité. En quoi ce prestataire s'inscrit dans ce respect que vous avez cadré ? Sur ce point, je n'ai pas retrouvé d'éléments. Je fais la même remarque sur la réduction et le recyclage des emballages. Vous savez que c'est quand même un sujet important. Et surtout sur la question des produits biologiques, comme l'a soulevée Madame de Paoli. Je n'ai pas les retours exacts mais il semblerait- il semblerait - qu'il n'y ait plus de repas bios servis alors que c'est dans le cahier des charges. J'espère que ce n'est pas le cas, que c'est simplement un problème d'identification de ce qui est biologique ou pas, auquel cas il faudrait le préciser. Petite précision concernant le commerce équitable aussi, puisque cela faisait partie du marché.

Enfin, le lauréat doit présenter sa contribution en matière de démarches visant à améliorer les émissions de gaz à effet de serre. J'aimerais avoir le document qu'il vous a fourni concernant cette partie étant donné qu'il doit aussi donner un rapport annuel. Je vous remercie de nous communiquer, à l'avenir, le rapport annuel. Nous entrons dans une période où nous allons beaucoup nous interroger sur le climat dans le cadre de la COP 21. Il me semble important, au niveau de la commune que nous ayons une lisibilité sur l'action que nous engageons. C'était votre article 15-7 sur la réduction des gaz à effet de serre.

De façon plus générale, sur ce marché, je voudrais savoir - comme l'a dit Monsieur Mougenot - parce qu'il n'était pas évident d'avoir une idée globale du marché, vous-même vous estimez, par rapport à l'évolution des tarifs que vous avez obtenus sur ce marché, que vous êtes satisfait, qu'il y a une petite augmentation du prix globalement. Si vous n'êtes pas d'accord, dites-le nous, nous pourrions corriger les chiffres que nous avons. En même temps, que pouvez-vous nous dire des projections que vous faites sur les tarifs de la restauration à la rentrée ? Dernière question, dans ce marché nous n'avons pas bien identifié deux points : celui du personnel municipal parce qu'il n'apparaît pas clairement dans le marché. Y a-t-il eu une évolution sur le coût des prestations qui leur sont facturées et sur le type de repas servis, notamment en matière de grammage ?

Le Maire : Il n'y a pas d'autres remarques sur les décisions ? Je vais essayer de répondre, sachant que je n'ai pas tous les éléments sur les questions que vous m'avez posées ce soir. Vous comprenez bien que je ne connais pas le marché en détail. Je proposerai de donner la parole à Sébastien Poulbot, le Directeur général des services qui, lui, sera beaucoup plus à même de répondre à ces questions. Sur ce marché en tant que tel, je tiens à souligner qu'il y a une baisse des prix et des coûts puisque nous avons, en moyenne, une baisse de 3,41 %. Vous me direz que cela ne suffit pas puisqu'il ne faut pas avoir un regard du moins disant mais il est important aussi d'avoir un regard du mieux disant. Cela génère quand même une économie de près de 9 000 euros par an.

Sur les seuils, je vous rappelle que, dans le cadre des marchés publics, nous pouvons faire des appels d'offres sans mini et sans maxi puisque nous sommes sur des prix unitaires, qui s'estiment en fonction du volume et qu'il est difficile, sur une prestation comme celle-ci, de pouvoir estimer les fluctuations de commandes. Nous ne pouvons pas savoir, à l'unité près, combien d'enfants pourront manger, dans les cantines, au cours d'une année scolaire.



Ensuite par rapport à vos remarques sur les 200 repas, je n'ai pas le cahier des charges sous les yeux. Il est évident qu'il n'y a pas 200 repas pour le personnel communal et que cette prestation est établie, en prévision du Forum des Associations et d'autres moments. Il faut anticiper par rapport à des prestations qui figurent ensuite sur des bons de commande.

Ensuite, nous vous avons donné le rapport d'analyse. Il est soumis, envoyé au contrôle de légalité pour observation. Les entreprises non retenues ont la possibilité de faire des remarques et d'obtenir des explications. Je ne sais pas si des entreprises écartées se sont manifestés mais, si c'est le cas, il n'y a pas de doute sur le fait que le rapport d'analyse leur a été donné.

Je vais juste lever un doute. Que nous ne soyons pas d'accord sur des critères d'appréciation, je l'admets, je l'accepte et il n'y a aucun souci par rapport à cela : notamment, il existe peut-être des critères que vous considérez trop pondérés, pas assez pondérés. Nous pouvons en discuter longtemps et c'est le propre de la pondération : à un moment donné, il y a un côté un peu subjectif qui intervient. En revanche, je n'autoriserai pas d'insinuations sur d'éventuelles malversations ou irrégularités sur ce marché. Je préfère le dire en toute clarté. Pour cela nous sommes d'accord. Je vais laisser la parole à Monsieur Poulbot, s'il peut donner quelques éléments de réponse et si ce n'était pas le cas nous n'hésiterons pas à vous les donner par écrit.

M. Mougenot-Pelletier : J'ai un certain nombre de remarques à faire avant que Monsieur Poulbot ne prenne la parole, si vous permettez Monsieur le Maire. Vous confirmez bien que l'intitulé du marché « prestation de services des restaurations collectives et fournitures de repas pour le personnel communal » ne cadre pas avec la destination du lot 3 de ce même marché ? Vous le reconnaissez, c'est donc que vous reconnaissez une faille juridique dans votre marché. Ensuite, qu'il n'y ait pas de minimum ou de maximum dans un marché à bons de commandes, c'est parfait. Cela ne vous empêche pas de convoquer une CAO pour ce marché. Je vous rappelle que, dans le budget que nous voterons, il est inscrit au chapitre 623 « alimentation » un budget primitif de 416 575 euros, qu'en 2014 le primitif était de 407 927 euros. Ce n'est certes pas le réalisé mais vous m'accorderez qu'il y a très peu de chance que nous passions en-dessous des 207 000 euros concernant l'alimentation dans les écoles et dans les accueils de loisirs ou de vacances.

M. le Maire : Je rappelle que, sur cette ligne d'alimentation, il n'y a pas que le marché de restauration. Je vais passer la parole à Monsieur Poulbot.

M. Mougenot-Pelletier : C'est le principal et j'aimerais être clair : à aucun moment - je pense que le public peut en être témoin - il n'y a eu d'insinuation, de qui que ce soit, quant à des malversations. C'étaient des étonnements formels.

Le Maire : Il n'y a aucun problème mais il est bien de formaliser les choses.

M. Poulbot : Uniquement sur le plan formel, une délibération a été votée à l'unanimité en septembre 2014 pour autoriser le Maire à lancer et signer le marché et dans laquelle l'estimation était de 340 000 euros annuels pour la partie commune et 30 ou 40 000 euros annuels pour le CCAS. Il y a eu une autre délibération, au même Conseil municipal, pour créer un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS. Il y a eu donc une délibération autorisant le lancement du marché, dans laquelle il



y avait l'estimation. Il n'y a pas le montant dans le compte-rendu des décisions du Maire, comme le disait Monsieur le Maire, parce que c'est un marché à prix unitaire et que nous ne connaissons pas le montant à l'avance. Concernant la procédure, qui est une procédure adaptée, elle a été lancée en application de l'article 30 qui autorise le lancement en procédure adaptée des marchés notamment de restauration quel qu'en soit le montant, sans limite maxi.

M. Mougenot-Pelletier : Elle permet cela mais, vous m'accorderez que Monsieur le Maire aurait pu convoquer une CAO le concernant.

Le Maire : Il n'y a pas de problème juridique. Je continue sur la délibération 2015-013, la question de savoir s'il y avait, dans le cadre du contrat d'abonnement des services de rédaction des pièces de marchés publics et la plateforme de mutualisation des marchés publics communaux. Je vous réponds par la négative. Il n'y a pas la compétence en interne à temps plein. C'est donc bien en complément des compétences internes.

M. Pinto : Concernant ce qu'a dit Monsieur Poulbot. Il a parlé d'un marché pour la Ville et le CCAS. Je suis assez étonné parce que je ne pense pas que, pour 2015, le CCAS soit associé à ce marché.

Le Maire : C'est ce que vient de vous rappeler Monsieur Poulbot. Il y a eu un groupement de commandes. Le groupement de commandes permet à deux entités publiques de pouvoir candidater ensemble, de s'inscrire dans la même procédure d'appels d'offres. C'est dans ce cadre que le CCAS a été concerné.

M. Pinto : Le CCAS n'a pas eu ce prestataire.

Le Maire : Vous parlez pour le portage...

M. Pinto : Le portage des repas.

Le Maire : Tout à fait. Sur le volet portage des repas, vous avez raison de faire cette remarque. Si mes souvenirs sont bons, aucun candidat ne répondait sur le lot « portage des repas ». Après, c'est passé de gré à gré, puisque le lot « portage des repas » s'est retrouvé infructueux. Mais c'est bien dans le cadre d'un groupement de commandes. Le CCAS et la Ville ont lancé la procédure en même temps.

M. Pinto : Négociation qui a entraîné une hausse de 25 %.

Le Maire : Malheureusement oui. Je peux vous dire que nous en sommes fortement désolés. Pendant un moment, nous nous retrouvions sans aucun prestataire. C'est à force de solliciter des entreprises et, comme vous le savez, dans le cadre d'une procédure d'acquisition et d'achat, quand on est en position d'infériorité – sans possibilité de choix - à un moment où nous ne sommes pas forcément en force de négociateur. Heureusement, il y a un groupement avec Triel. Triel assure une grande partie du volume de portage à domicile. C'est transitoire. Nous espérons pouvoir avoir d'autres solutions pour réduire les coûts. Malheureusement, c'était cela ou il n'y avait pas de portage des repas pour nos aînés.

Décisions 2015-022 et 023. Les montants indiqués sont des montants annuels mais la mise à jour est mensuelle. Nous sommes informés des modifications et cela ne change pas.



Je propose de passer à la première délibération.

Mme Lopez-Jollivet : Vous n'avez pas répondu à mes questions sur le développement durable.

Le Maire : Je n'ai pas tous les éléments. Nous vous ferons une information plus spécifique par rapport aux critères.

Mme Lopez-Jollivet : Et au moins sur les repas bios, vous avez peut-être en tête la réponse ?

Le Maire : Sincèrement, je n'ai pas la réponse. Mais nous apporterons toutes les réponses à vos questions.

Mme Lopez-Jollivet : Sur la baisse, vous affichez une baisse globale du marché de 3,41 %.

Le Maire : Non, je me suis mal exprimé. La moyenne prix unitaire est en baisse de moins 3,41 %.

Mme Lopez-Jollivet : Sur le prix des repas « primaire », par exemple, tout compris c'est-à-dire avec desserts, le prix à 2,67 est en baisse de 3,41 par rapport au dernier prix ?

Le Maire : Non, c'est une moyenne. Il est de 0,82. En revanche, nous serons très clairs et je répondrai à votre question même si elle n'est pas à l'ordre du jour du Conseil municipal de ce soir mais puisqu'elle porte sur la politique tarifaire sur laquelle nous réfléchissons et travaillons. Ce sera présenté lors du Conseil municipal du mois de juin. Effectivement – et bien que je le regrette- il y aura à coup sûr une augmentation des tarifs. Et j'assume cette décision que nous sommes, malheureusement obligés de prendre.

Mme Lopez-Jollivet : Pouvons-nous en connaître l'ampleur ?

Le Maire : Non. Justement, nous sommes en train de travailler là-dessus. Mais nous aurons largement l'occasion d'en discuter lors du Conseil municipal.

Mme Lopez-Jollivet : D'accord mais vous affichez quand même, par rapport à ce marché - pour revenir au marché - une baisse globale de 3,41 du marché lui-même, dont une baisse de 0,81...

Le Maire : Cela ne veut pas dire grand-chose. Je vais vous donner un exemple. Le goûter du multi accueil est en baisse de 27 % sur une prestation de 0,80 centimes, qui passe à 0,60. Je vous indique simplement la moyenne de la baisse de différents tarifs. Il faut se réjouir que nous ayons une baisse de l'enveloppe du coût annuel estimée de 9 000 euros.

Mme Lopez-Jollivet : Nous ne nous réjouissons pas de l'augmentation en revanche.

Le Maire : Attention, l'augmentation des tarifs dont j'ai parlé ne concerne pas que les tarifs de la prestation repas, il y a quand même énormément de choses autour, comme le personnel, les animations, l'encadrement. Le coût des repas n'est qu'une composante du prix d'un ticket de cantine si je peux m'exprimer ainsi.



Approbation du procès-verbal du Conseil municipal en date du 11 février 2015

Le Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas de questions ? Je propose de mettre aux voix.

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 11 février 2015 est adopté à l'unanimité

DELIBERATION 2015-018

ACQUISITION DES BATIMENTS MODULAIRES DE L'ECOLE DES TILLEULS

Rapporteur : Monsieur Mamba KONATE

Débat

Le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. Mougenot-Pelletier : Une remarque, une explication de maths si je peux me permettre. Nous nous abstenons sur cette délibération dans la mesure où nous avons acheté ces préfabriqués. Sans projet de rénovation claire de l'école des Tilleuls c'est adopter le maintien à terme des enfants de l'école des Tilleuls dans des préfabriqués. Ce que nous ne souhaitons pas évidemment.

Le Maire : Merci de votre intervention. Il est clair que l'acquisition du bâtiment modulaire ne remet pas en cause le projet ainsi que la concertation sur les projets d'école. Tout simplement, cela se fait dans un souci économique puisque la rentabilité et l'amortissement de ces bâtiments se fait sur 23 mois par rapport à la location.

Je mets aux voix

DELIBERATION 2015-019

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2014

DELIBERATION 2015-020

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS



M. Denis : Nous commençons par les deux premières délibérations (2015-019 et 2015-020) qui sont complètement liées puisqu'elles présentent exactement les mêmes chiffres. J'en profite pour vous indiquer que, sur la délibération suivante (021) vous avez une petite coquille : c'est la raison pour laquelle vous avez trouvé sur table une version corrigée de cette délibération 2015-021. En fait la coquille se trouvait sur les résultats cumulés après restes à réaliser qui est de 90 695,40 euros au lieu de 146 270,73 euros comme indiqué dans le document que vous avez reçu. Mille excuses pour cette coquille.

Sur le budget d'assainissement, nous avons comme à l'accoutumée un petit explicatif pour que tout le monde puisse suivre. Nous parlons bien des comptes 2014, compte administratif et compte de gestion. C'est exactement la même chose. Nous avons, au niveau du fonctionnement, un excédent sur l'année 2014 de 60 000 euros. Pas d'excédent antérieur donc un excédent cumulé de 60 000 euros. Cela nous conduit - et nous y reviendrons dans la délibération 2015-029 - à réintégrer le résultat de fonctionnement cumulé au budget principal de la commune, suite au transfert de compétences au SIEAVV.

Vous avez ici le détail de la section de fonctionnement. Nous allons passer rapidement parce que c'est surtout la section d'investissement qui mérite d'être étudiée plus en détail. A ce stade, vous voyez déjà les 60 000 euros de résultats cumulés qui apparaissent ici en bas sur l'exercice 2014.

Dans le détail de la section de fonctionnement, nous avons surtout dans les dépenses de fonctionnement à noter les opérations d'ordre entre sections, pour un montant de 266 000 euros : ce sont les dotations aux amortissements des immobilisations. En face, nous avons les recettes de fonctionnement par chapitre, avec des produits de services. C'est la fameuse avance d'assainissement financée par la Lyonnaise des eaux pour 238 000 euros et puis la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour 6 000 euros. Cela représente un total de 244 000 euros. De l'autre côté, en chapitre 042, nous avons les opérations d'ordre entre sections. C'est l'amortissement des équipements reçus pour 94 000 euros.

Quand nous regardons l'écart entre le compte administratif, par rapport au budget, dans l'analyse des résultats nous avons des dépenses de fonctionnement non réalisées pour un montant de 56 000 euros. Sur les dépenses de fonctionnement non réalisées, le détail vous est affiché. Vous avez notamment un virement à la section de fonctionnement, chapitre budgétaire uniquement : dépenses non réalisées en fonctionnement qui contribuent à l'autofinancement et l'investissement.

Nous passons maintenant à l'investissement. Nous avons un déficit 2014 de 94 000 euros, compensé par un résultat antérieur de 240 000 euros. Ce qui donne un résultat cumulé de 146 000 euros. Là, il y a réintégration du résultat d'investissement cumulé au budget principal de la commune, suite au transfert de la compétence au SIEAVV. A noter que l'excédent réel 2014 doit tenir compte des reports des restes à réaliser de 55 000 euros, soit un équilibre réel de 91 000 euros. Dans le détail, vous avez ici - comme tout à l'heure - en bas le résultat cumulé qui est à 146 270,73 euros et puis nous rentrerons dans le détail des différentes opérations d'investissement.

Vous avez un socle de maîtrise d'œuvre sur la mise en séparatif des rues Labrousse, Briand, Jaurès ; la création du réseau pour l'école de musique et Les Buissons (210 000 euros), la grosse opération de



l'année dernière ; les réhabilitations dans le quartier du Parc et rue Noël Gilles pour 20 000 euros (c'est un solde) ; mise en conformité à Marsival, c'est un relevé topographique pour 5 000 euros. Ensuite, sur la maison des Buissons : maîtrise d'œuvre, mise en conformité 1 000 euros, une extension de réseau rue Noël Gilles pour 49 000 euros ; sur l'impasse Germain Potier, une maîtrise d'œuvre pour mise en conformité de 1 000 euros ; l'étranglement Triel Château, 9 000 euros pour la maîtrise d'œuvre, mise en conformité.

Après, dépenses d'investissement : compte administratif plus restes à réaliser cela représente 629 000 euros. Nous avons, au chapitre 16, le remboursement du capital : 149 000 euros avec un capital restant dû en fin d'année (31/12/2014) de 1 087 000 euros. Au chapitre 40 nous avons les opérations d'ordre entre sections : ce sont les amortissements des subventions d'équipement reçus pour 94 000 euros. Au chapitre 041, des opérations d'ordre patrimonial (intégration des études et annonce au compte de travaux) de 48 000 euros et récupération du droit à déduction sur transfert de TVA de 41 000 euros.

Ensuite, dans les recettes d'investissement, compte administratif plus restes à réaliser 480 000 euros. Chapitre 10, nous avons dotations fonds divers et réserves, 86 000 euros : c'est l'affectation du résultat de fonctionnement 2013, donc de l'autofinancement. Chapitre 040, opérations d'ordre entre sections : ce sont les dotations aux amortissements des immobilisations pour 266 000 euros. Chapitre 041, des opérations d'ordre patrimonial pour 89 000 euros réparties en intégration des études et annonces au compte de travaux pour 48 000 euros ; récupération du droit à déduction sur transfert de TVA 41 000 euros. Chapitre 027, autres immobilisations financières 41 000 euros. Là c'est la récupération du droit à déduction sur le transfert de TVA auprès de la Lyonnaise des Eaux. J'en ai terminé pour cette présentation. Je vous propose de poser des questions directement sur le compte administratif et sur le compte de gestion pour la 2015-019 et 020.

Débat

Mme Lopez-Jollivet : Une remarque. J'aurais préféré avoir ce document que vous nous présentez annexé au Conseil municipal. C'est quand même un petit peu plus facile pour travailler. Là, nous avons cette présentation comme cela. S'il était possible, à l'avenir, d'avoir le détail par ligne ce qui n'est que l'illustration. C'est quand même plus facile pour les conseillers municipaux. Apparemment, il n'y a pas eu non plus de présentation.

M. Pinto : Pour préciser ce que dit Madame Lopez-Jollivet, nous avons l'habitude de présenter par opération. C'était quand même nettement plus facile. Nous disions : « telle opération a été budgétée 100. Nous avons dépensé 80, il reste 20 ». Là, on nous dit : « nous avons un budget de 777 000, nous avons dépensé 573 000 ». Les 200 sont où ? Sont-ils partiellement dans les restes à réaliser ou pas ?

Mme Lopez-Jollivet : Quelle opération n'a pas été faite ? C'est le contenu si vous voulez pour que les gens puissent savoir, un petit peu. Normalement, dans un compte administratif, nous faisons le bilan de ce que nous avons fait et de ce que nous n'avons pas fait. Donc là où il y a des problèmes et pourquoi nous n'avons pas pu réaliser jusqu'au bout, etc. C'est la remarque : il est difficile de travailler de cette façon.



Néanmoins, j'ai une question plus technique concernant le virement de l'excédent au budget principal. Je vois que, en fait dans votre délibération, vous précisez que c'est - je ne sais plus où c'est...

M. Denis : C'est la délibération suivante en fait. C'est la 021

Mme Lopez-Jollivet : C'est la délibération suivante.

M. Denis : Pas d'autres questions sur les 019 et 020 ? Pour répondre à Madame Lopez-Jollivet, effectivement les présentations n'étaient pas les mêmes. J'en suis désolé, c'est involontaire. Les documents ont été présentés dans toutes les grandeurs à Monsieur Pinto en Commission Finances cette semaine. Monsieur Pinto a pu poser des questions sur l'ensemble des éléments. Le travail en Commission s'est bien passé.

M. Pinto : Je vais dire, comme quelqu'un que j'ai entendu la dernière fois qui était très en colère - mais je ne ferai pas comme lui - c'était à la CA2RS et qui était en colère après quelqu'un d'autre suite à une question. Je vais simplement vous faire remarquer qu'en Commission des finances, je vous ai dit qu'il serait bien d'avoir, quand même, le tableau par opérations détaillées tout simplement. Nous ne l'avons pas eu.

Le Maire : Je vais me permettre de compléter. Très clairement, vous avez raison sur le détail et la nécessité de détailler d'avantage le compte administratif. Je vous rappelle que nous votons le compte administratif avec le budget. Il est voté par nature sauf quand nous décidons des opérations. Je serai très franc avec vous. Je ne sais pas si le budget assainissement a été fait par opération. Nous votons le budget par nature sauf quand il y a des décisions sur l'investissement ou certaines opérations. Je prends acte de votre remarque. J'insiste beaucoup sur la notion des commissions non pas pour esquiver mais parce que c'est un moment important dans l'échange et la discussion parce que les services sont présents. Or, ils peuvent apporter un certain nombre de précisions puisque les élus n'ont pas toutes les réponses aux questions lors du Conseil municipal. Mais, nous prenons note de votre remarque.

Mme Lopez-Jollivet : Monsieur le Maire, je me permets de revenir sur la philosophie qui est la vôtre concernant les commissions. J'ai assisté à une Commission Urbanisme qui est restée mémorable parce que nous n'avons pas le droit de poser des questions autres que celles qui sont strictement écrites. On nous a dit qu'il ne fallait pas parce que c'était juste pour vous préparer, vous, vos questions pour nous répondre à nous au Conseil municipal. Cet exercice préparatoire n'est quand même pas l'objectif. Dans les commissions, le but est que nous puissions vous poser des questions hors ordre du jour aussi parce que, comme nous pouvons profiter de la présence des services, cela peut faire partie du travail normal d'échange. A partir du moment où, la parole n'est pas libre et les questions ne sont pas prises en compte, au Conseil municipal il est difficile de pouvoir travailler dans un échange constructif.

Le Maire : Merci de votre intervention. Les commissions municipales - ce n'est pas propre à la Ville de Vernouillet - sont là pour étudier les dossiers et simplement les dossiers qui passent au Conseil municipal. Les questions qui doivent être abordées sont des questions liées aux délibérations



présentées au Conseil municipal. Vous avez la possibilité, effectivement - ce n'est pas en commission que cela se passe - de poser des questions. C'est un moyen qui vous est donné. Vous ne l'avez pas utilisé et vous proposez de les poser en fin de séance : il n'y a pas de problème. Nous y répondrons dans la mesure du possible. Sinon, nous vous donnerons des réponses par écrit.

M. Denis : Une précision sur l'opération absente de ce compte administratif puisque c'est l'école de musique, pour vous donner le détail des opérations au moins par oral. Le BP était de 282 590 euros sur cette opération sur l'école de musique et les Buissons. Nous avons un réalisé compte administratif plus reste à recevoir de 210 441,51 euros soit un disponible de 72 148 euros. Evidemment, c'est un estimatif.

Mme Lopez-Jollivet : Excusez-moi, vous allez un peu trop vite pour nous à moins que vous nous donniez les éléments après.

M. Denis : Je peux vous les donner plus doucement. Excusez-moi, je n'avais pas vu que vous preniez des notes détaillées.

Mme Lopez-Jollivet : Vous nous les donnerez, c'est cela ?

M. Denis : Nous vous les enverrons, si vous voulez.

Mme Lopez-Jollivet : Ne vous embêtez pas, nous aurons le papier.

M. Denis : Pour répondre à une question que nous avons déjà évoquée en Commission Finances et que Monsieur Pinto a posée : il n'y a pas de dépense supplémentaire à prévoir en 2015 sur ces fameuses opérations. Les PV de réception sont signés. Il n'y a pas de complément, ni de mauvaise surprise à prévoir.

Le Maire : Le compte de gestion n'est pas soumis au vote mais nous ne votons pas le compte de gestion réalisé par le receveur municipal. Nous mettons aux voix le compte administratif. La règle veut que, normalement, le maire quitte la salle. Nous devons quitter la salle à deux, Madame Lopez-Jollivet. Si vous en êtes d'accord nous ferons comme pour le compte administratif l'année dernière nous signalerons que nous sommes sortis.

DELIBERATION 2015-021

TRANSFERT DES RESULTATS DE CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

Débat

M. Denis : Y a-t-il des questions sur cette délibération ?



M. Pinto : Je poserai la même question que je vous ai posée en Commission Finances et où la réponse n'était pas évidente. Avez-vous prévu de réaffecter ce résultat au SIEAVV lors du compte administratif 2014 ?

M. Denis : D'autres questions peut-être avant de répondre ?

Le Maire : La réponse est non. Pour que tout le monde comprenne, il s'agit du dernier budget d'assainissement réalisé par la commune puisque la compétence a été intégralement transférée au niveau du SIEAVV. Il y a un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement. Cet excédent est affecté au budget général de la Ville pour deux raisons : d'abord pour nous permettre d'assurer un équilibre général du budget de la Ville puisque, comme vous avez pu le constater, l'affectation du résultat n-1 ne sert pas à l'équilibre du budget de l'année n. La deuxième chose, c'est un budget intégralement payé par les Vernolitaïns. Dans le cadre de la péréquation des taux assurée dans le cadre du transfert du budget, il y a un volume d'investissements prévu de 200 000 euros pour les travaux d'assainissement sur Vernouillet. Le budget de fonctionnement du SIEAVV ne nécessite pas le transfert de fonctionnement puisqu'il est largement équilibré. Il faut savoir que toute demande d'investissements supplémentaires à cette enveloppe de 200 000 euros pour Verneuil et 200 000 euros pour Vernouillet - de dépenses supplémentaires - est assurée par fonds de concours financés directement sur le budget de la Ville. Dans le cadre des travaux prévus au titre de l'année 2015, au niveau du SIEAVV, le domaine des Sources et l'étranglement au niveau de l'avenue de Triel et Marsinval vont représenter, à peu près, 200 000 euros. Ensuite, d'autres réflexions et d'autres études sont menées, notamment dans le cadre de la réhabilitation du quartier du Parc où il existe un gros problème d'assainissement. Forcément, il y aura nécessité d'avoir un abondement du budget général. Il est donc préférable de garder cet abondement sur le budget de la Ville et cette enveloppe, sur le budget de la Ville pour pouvoir financer un futur fonds de concours.

Mme Lopez-Jollivet : Une explication de vote. Je pense que ce n'est pas la bonne démarche parce que cet argent, cette fiscalité a été levée dans un objectif bien particulier : l'assainissement. Alors, que sur un plan juridique nous puissions effectivement jouer sur ce coup-là pour éviter de transférer au SIEAVV, parce qu'il a une structure juridique qui le permet, ce qui a été prélevé auprès des Vernolitaïns dans le but de l'assainissement, de ne pas le faire pour réaliser des travaux d'assainissement, je trouve que ce n'est pas conforme à ce que, fiscalement, nous avons levé comme impôt. Tout cela pour le mettre dans le budget général, c'est-à-dire servir à autre chose. En général, il y a un problème dans la perception d'impôts : savoir à quoi cela sert. Là, pour le coup, nous avons prélevé un impôt pour faire de l'assainissement et cela va payer autre chose. Et en plus cela aura même, forcément, des conséquences sur le budget du SIEAVV de cette année pour réaliser des travaux.

J'avais une autre question. Quelle est la position du maire de Verneuil, le deuxième partenaire, sur ce point ? Est-ce que lui transfère l'excédent ? Est-ce qu'il a délibéré ? Va-t-il délibérer ? Est-ce qu'il y a un excédent tout simplement ? Comment allez-vous vous y prendre ? Je voudrais savoir où nous en sommes avec Verneuil sur ce point.

Le Maire : Merci de votre intervention. Je suis surpris du caractère similaire de la démarche de Verneuil et Vernouillet sur la question. Auparavant ce n'était pas toujours ce qui vous guidait. Pour



répondre très clairement à votre question, la ville de Verneuil a un gros projet de restructuration du centre-ville et des gros projets d'assainissement. L'excédent d'investissement, l'excédent de fonctionnement de son budget d'assainissement servent à financer tous les travaux au niveau d'un fonds de concours...au lieu que ce soit directement un fonds de concours au final avec l'affectation du résultat.

Concernant votre propos, vous préférez que l'argent des Vernolitaïns, sur l'assainissement, aille à l'assainissement. Moi, je préfère être sûr qu'il aille aux Vernolitaïns, très clairement, parce que l'histoire a montré que, dans le cadre des transferts de compétences cela n' pas toujours été le cas. Il y a eu des accords dans le cadre du SIVOM notamment, portant sur un excédent de 400 000 euros, or, dans le cadre d'un fléchage qui était pour la rénovation et la restructuration du parking de la gare, le montant de ces 400 000 euros s'est dilué. Je l'ai évoqué, pas plus tard que la semaine dernière, avec le Président de l'Agglomération pour lui rappeler l'engagement. Je fais preuve d'objectivité. Je propose de mettre aux voix.

Mme Lopez-Jollivet : Je voudrais savoir ce qu'il en est par rapport à Verneuil. Leurs excédents c'est par le biais du fonds de concours. Eux l'ont fait.

Le Maire : Les excédents ne sont pas au fonds de concours. Ils viennent abonder le surplus des dépenses d'investissement dans le cadre de la restructuration de leur projet de centre-ville. Je mets aux voix.

DELIBERATION 2015-022

VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES 2015

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

Débat

M. Denis : C'est une délibération qui apporte de bien bonnes nouvelles aux contribuables vernolitaïns et elle fait référence à la toute première délibération que nous avons passée dans ce même Conseil municipal après notre arrivée. Y a-t-il des questions ?

Le Maire : Je mets aux voix.

DELIBERATION 2015-023

FISCALISATION DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES AU SIVUCOP

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

Débat

M. Pinto : Il faudrait changer le *wording* du truc. C'est un piège.



Le Maire : Ce n'est pas un piège !

M. Pinto : Nous sommes d'accord de voter la même chose mais pas sur le même libellé.

Le Maire : Petite explication. Nous avons siégé au SIVUCOP avec Monsieur Mancel. Il s'agit d'une demande d'une des collectivités de pouvoir fiscaliser. Je tiens à dire que deux communes n'ont pas pris part au vote. Nous ne voulions pas nous y opposer. Après, chacun est libre de faire son choix. Cela fait suite à une délibération, au SIVUCOP, qui a la particularité d'avoir été adoptée avec deux voix, les autres n'ayant pas pris part au vote, permettant ainsi de poser la question devant chaque Conseil municipal. Nous proposons de voter contre. Excusez-moi, Monsieur Pinto, je vous livre une explication très simple. Dans le cadre du budget de fonctionnement du SIVUCOP de l'année 2015, il y a une enveloppe prévisionnelle au titre de la maintenance de la vidéoprotection des villes de Triel et de Verneuil. Or, il est hors de question que les Vernolitaïns paient une partie de la maintenance de Verneuil et de Triel.

M. Pinto : Quelle est la collectivité qui a voté pour ? Je suppose que c'est Verneuil, au hasard.

Le Maire : Verneuil, tout à fait.

M. Pinto : Cela veut bien dire que la personne récidive puisque c'est une personne qui a proposé un nouvel impôt au niveau de la Communauté d'Agglomérations. Vous vous êtes abstenu mais vous voyez que s'abstenir ne sert à rien. Si tout le monde avait voté contre nous n'aurions pas eu ce nouvel impôt qui vient quand même chercher 450 000 euros à Vernouillet. Je pense que Monsieur Denis aurait été heureux d'avoir 450 000 euros en plus, pour la ville de Vernouillet, pour l'équilibre du budget, surtout pour l'autofinancement.

Le Maire : Merci Monsieur Pinto. Je mets aux voix. C'est bien une unanimité contre. Le SIVUCOP propose la fiscalisation, nous votons contre. Nous aurons certainement, dans le cadre de la mandature, d'autres délibérations où nous devons nous positionner contre.

Mme Lopez-Jollivet : Pourrons-nous avoir le budget du SIVUCOP ? Vous avez voté un budget : le SIVUCOP, les syndicats. Nous n'avons pas eu de présentation encore des rapports des syndicats mais même sans attendre parce que cela nous permettra d'informer les Vernoliens. Nous aimerions bien avoir, quand même, le budget.

M. Denis : Nous le saurons le 5 mai.

Le Maire : Pourquoi le 5 mai ?

M. Denis : Parce qu'il y a un Conseil municipal extraordinaire à Verneuil qui va voter la fiscalisation des contributions.

DELIBERATION 2015-024

BUDGET PRIMITIF 2015



Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

M. Denis : Un petit mot d'introduction après le travail laborieux. Le monde entier est touché par une crise longue et douloureuse, particulièrement dans la zone euro. Le FMI (Fonds Monétaire International) dresse un constat alarmant : partout, et notamment en France, l'investissement chute. Notre pays a terminé l'année 2014 avec un déficit de 4 % de sa richesse nationale, verdict rendu par l'INSEE. La France fait partie des rares pays de la zone Euro, avec notamment l'Espagne et le Portugal, à avoir un déficit supérieur à 3 %. Selon le rapport de la Cour des Comptes, le déficit public augmente en France alors qu'il diminue en Europe. La même Cour des Comptes parle, au sujet de la réduction du déficit public, d'objectifs limités et dont la réalisation est pourtant incertaine. L'INSEE indique aussi que les dépenses continuent de progresser de +1,6 % en 2014 et les dépenses publiques représentent 57,2 % du PIB. Notre pays traverse donc une crise particulièrement longue, douloureuse et destructrice d'emplois. Les Français ont élu un président de la République qui, a fait des promesses intenables, notamment s'agissant de la fameuse inversion de la courbe du chômage.

Le Maire : S'il vous plaît !

M. Denis : C'est une introduction.

M. Mougenot-Pelletier : Politique.

Le Maire : S'il vous plaît, je vous demande de bien vouloir laisser la parole à Monsieur Denis, de réagir et de faire vos remarques après, merci.

M. Denis : Les résultats obtenus par la majorité gouvernementale au dernier scrutin l'attestent en effet. Il ne faut jamais faire de promesses qu'on ne sache tenir. Les électeurs ne sont plus dupes d'une politique inefficace et qui mène le pays tout droit dans le mur, surtout quand elle produit des résultats inverses de ceux annoncés. Les rares décisions mises en cause au plus haut niveau de l'Etat sont celles qui consistent à augmenter les impôts ou à diminuer les aides. Nous en avons encore eu l'exemple hier avec de nouvelles annonces concernant les allocations familiales pour certaines familles. Notre exécutif, malmené par des frondeurs, par une popularité au plus bas depuis des mois et des revers électoraux cuisants dûs à l'absence de résultats économiques (*confus 01 :13 :00*), se retranche derrière quelques lois fourre-tout soit disant pour débloquer le pays, comme la loi Macron qui mélange des sujets aussi variés que le transport en autocars, le travail dominical et professions réglementées. Cette politique se traduit aussi par une baisse historique des dotations de l'Etat et, là encore, nous sommes concernés et consternés pour l'écriture de notre budget. L'Etat coupe ainsi les vivres des collectivités locales, les privant de facto de leur rôle économique d'investisseur et de leur rôle social d'employeur. Pourtant, ces dernières années...

M. Mougenot-Pelletier : Le BP, Monsieur Denis !

Le Maire : S'il vous plaît, je vous demande de bien vouloir laisser Monsieur Denis finir son intervention et présenter le budget. Le budget municipal fait partie d'un contexte général.

Mme Lopez-Jollivet : Nous n'avons pas besoin d'un discours de tribun.



M. Denis : Ces dernières années, les collectivités territoriales avaient - c'est le cas de Vernouillet - trop embauché, sans regarder à l'équilibre budgétaire sur le long terme, sans envisager les baisses drastiques de dotations que nous avons aujourd'hui et donc, sans voir venir l'énorme effet de ciseaux qui nous prend, désormais, en tenaille. En effet, nous l'avons évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, le fameux plan d'économies de 50 milliards, dont 11 milliards d'euros pour les collectivités locales entre 2015 et 2017, soit 1,450 milliard pour les communes en 2015 : donc une DGF qui baisse de 8,7 % en 2015 *versus* 2014, faisant suite à une baisse de 3,3 % en 2014 *versus* 2013. De plus Vernouillet, étant considérée comme une ville « riche », se trouve pénalisée au titre de péréquations, à la fois horizontale et verticale. Notre colère est donc vive car, si le bien fondé de ces mesures n'est pas à remettre en cause, leur application à marche forcée et, sans préavis dans les collectivités territoriales, impose des sacrifices et des arbitrages parfois délicats, pour ne pas dire cruels.

Le contexte local donc. Une hausse, effectivement, de la fiscalité de la CA2RS a eu lieu en 2014, pénalisant de fait les contribuables vernolitaïns. Heureusement, l'Agglo a voté une stabilisation des taux pour 2015. Mais, notre inquiétude est importante à la veille de la fusion/absorption forcée de la CA2RS dans une future super grande agglomération de 400 000 habitants dans laquelle notre pouvoir d'influence, sur la politique fiscale, sera évidemment plus dilué.

Sur la commune, comme vous le savez, nous avons donc fait réaliser un audit par LOCALNOVA à l'été 2014, dont la présentation des résultats a été faite en réunion publique en novembre. En sont ressortis plusieurs indicateurs, dont certains sont positifs et certains défavorables. Les défavorables :

- un effet de ciseaux en fonctionnement ;
- une très forte contraction de l'épargne ;
- le volume et le poids des dépenses de personnel.

Les indicateurs favorables étant :

- le volume de l'endettement et le ratio de désendettement ;
- la marge de manœuvre fiscale ;
- l'absence de risques externes ;
- l'environnement économique local favorable.

Je reviens sur la très forte contraction de l'épargne. Elle baisse de 1,6 millions d'euros en 2011 à - 1,5 millions en 2016, selon les simulations de LOCALNOVA. Les frais de personnel : ils représentent 64 % en dépenses réelles sur une strate à 52 % soit, environ 700 euros par habitant et donc une rigidité qui s'accroît passant de 81 % à 87 % entre 2008 et 2013. L'effet de ciseaux est donc préoccupant pour le fonctionnement, avec des dépenses qui augmentent de plus 7 % et des recettes qui baissent de 8 %. En conséquence, notre analyse, suite à cet audit, et les décisions prises sont les suivantes :



- construire, en toute urgence, un budget 2015 et réussir à l'équilibrer grâce à des mesures en rupture ;
- tenir notre promesse et ne pas recourir au levier fiscal pour préserver le pouvoir d'achat des contribuables vernolitains ;
- mener un exercice budgétaire audacieux, mais aussi réaliste, prudent et responsable ;
- combattre par tous moyens, chaque jour et sans relâche, cette fameuse rigidité notamment liée aux frais de personnel ;
- marquer des victoires d'étape importantes sur le sujet, comme par exemple le non renouvellement de 11 temps plein.

Sur les frais de personnel, nous sommes bien conscients que ce ne sont pas que des chiffres et des ratios. Aussi, les situations humaines, sociales, professionnelles sont bien entendu prises en compte dans les arbitrages opérés par la municipalité. Il n'en reste pas moins que nous savons la surcharge de travail momentanée, ou durable, qui pèse sur les services : nous en profitons pour les remercier pour la qualité du travail qu'ils effectuent dans des conditions souvent difficiles.

Nous venons donc de terminer cet exercice budgétaire, sur le fil c'est-à-dire en sauvant les meubles mais, sans dégager la moindre capacité d'autofinancement, laquelle est pourtant crucialement nécessaire aux investissements futurs. Quant à notre ennemi public numéro 1, le fameux effet de ciseaux, ce dernier ressortira lourdement affaibli à défaut d'être complètement anéanti. Puisque nos recettes n'augmentent pas, pire diminuent drastiquement, nous freinerons les dépenses avec d'autant plus de vigueur. L'effort demandé et annoncé aux services, hors dépenses incompressibles, était de 30 %, ce qui est énorme. Certains postes - fournitures de bureau, par exemple - ont été réduits de 50 %. Les dépenses de communication ont, elles aussi, été soumises à une sévère cure d'amaigrissement. Chaque euro a été dépensé judicieusement. Chaque dépense est contrôlée. Faire mieux avec moins, préserver la qualité de vie des Vernolitains et l'attractivité de notre ville à long terme, décliner un programme d'investissements sobre et responsable, voilà l'ambition qui a animé cet exercice de construction budgétaire dont je tiens à préciser que les nombreuses séances de travail qui l'ont jalonné ont toujours été menées avec le plus grand sérieux. Les arbitrages ont été exercés avec la plus grande rigueur mais aussi, avec gravité et en conscience des conséquences éventuelles d'un déséquilibre, notamment sur la partie fonctionnement. Aussi, quelques insomnies plus tard, nous avons ce soir le plaisir de vous présenter le budget primitif de la Ville pour cette année 2015 dont nous pouvons nous réjouir qu'il soit à la hauteur de nos promesses, malgré à la fois un héritage et un contexte particulièrement hostiles et délicats, comme je viens de le démontrer tant au niveau national que local. Je vous remercie de votre attention.

Mme Lopez-Jollivet : Cela va mieux ? Vous pourrez dormir.

M. Denis : Je vais mieux dormir. Pas très longtemps parce que le budget 2016 arrivera rapidement. Nous attaquons.



Nous avons un budget de fonctionnement qui, en dépenses et en recettes, s'établit à 11 045 037,92 euros et, pour la section d'investissements à 4 622 023,27 euros.

Budget de fonctionnement

Dans le détail. Nous commençons, comme d'habitude par la partie fonctionnement. Vous avez ici le récapitulatif des dépenses. Nous allons rentrer dans le vif du sujet avec le détail des postes. Je vous propose de faire d'abord la partie fonctionnement, dépenses et recettes, pour que vous puissiez ensuite poser des questions sur le fonctionnement et, enfin, nous ferons la même chose pour l'investissement, dépenses et recettes.

Dépenses de fonctionnement

Dans le détail, sur les dépenses de fonctionnement, nous avons au chapitre 011 l'impact de la réforme des rythmes scolaires en année pleine soit à 88 000 euros, les interventions TAP 45 000 euros, le ménage 24 000 euros et la restauration scolaire 19 000 euros. C'est l'ensemble des impacts de la réforme des rythmes scolaires en année pleine, puisque nous étions seulement à 4/10^{ème} sur l'année 2014. Nous avons aussi une optimisation et un effort de réduction des dépenses demandés à l'ensemble des services qui représentent 466 000 euros, répartis ainsi : suppression des séjours d'été pour 59 000 euros ; locations de modulaires parking Conté, 27 000 euros ; les dépenses de communication baissent de 18 000 euros. Toujours au chapitre 011, nous avons des honoraires d'avocat qui baissent de 24 000 euros ; une baisse des coûts des manifestations culturelles et sportives en encourageant l'autofinancement des projets pour 61 000 euros ; la suppression du Forum 21 qui permet d'économiser 18 000 euros ; le poste dépôts sauvages, compétence en réalité de la CA2RS, pour 17 000 euros ; les fournitures administratives et les abonnements 16 000 euros -un gros effort effectué sur ce poste - ; autres fournitures, petits équipements 20 000 euros ; l'abandon de colonnes et de murs végétalisés dont la fourniture s'élevait à 17 000 euros ; la rationalisation des dépenses d'entretien et de maintenance pour 55 000 euros ; la renégociation des marchés de prestations de services - télécommunication, alarmes - représente un montant de 47 000 euros ; les études de qualité de l'air réalisées en 2014, 19 000 euros ; transfert de charges des prestations sur les ateliers sociolinguistiques et parentalité en vacances, chapitre 12, moins 20 000 euros ; congés bonifiés, frais de déplacement, 8 000 euros.

Ensuite, après le 011, nous passons au 012 : c'est le morceau important, les charges de personnel dont nous avons parlé dans l'introduction. Nous constatons ici qu'elles représentent une baisse tout à fait significative de l'ordre de 7%. Cela représente un delta de 476 000 euros, grâce à une réorganisation effectuée dans les services, en interne. Elle permet le non renouvellement, comme je l'évoquais précédemment, de 11 équivalents temps plein.

Ensuite, nous avons le chapitre 014, des atténuations de produits pour 50 000 euros. C'est une hausse de reversement du fonds de péréquation intercommunal et communal de l'EPIC et des dépenses imprévues pour 13 000 euros.

Ensuite, le chapitre 65. Nous avons les autres charges de gestion courante : 65 000 euros avec des hausses dans les participations à différents syndicats : SIVUCOP pour 10 000 euros, SIERTECC pour



3 000 euros, le SDIS moins 4 000 euros. Participation à la Caisse des Ecoles moins 8 000 euros. Participation au CCAS plus 125 000 euros. Diminution de l'enveloppe des subventions dans le cadre des mesures décidées pour la préservation des équilibres budgétaires : cela représente 51 000 euros. Les indemnités des élus ont été diminuées aussi, ainsi que les frais.

Au chapitre 66, les charges financières : moins 20 000 euros.

Enfin, au chapitre 67, les charges exceptionnelles : moins 41 000 euros. Il s'agit de la remise gracieuse de la mise en demeure du receveur : 30 000 euros.

Ensuite, nous avons les opérations d'ordre pour 46 000 euros avec, au chapitre 023, un virement à la section d'investissement de 16 000 euros : c'est ce qui représente notre maigre autofinancement et, au chapitre 042, des opérations d'ordre, des amortissements d'immobilisations pour 30 000 euros.

J'en ai terminé pour la première partie des dépenses de fonctionnement. Je vous propose de passer maintenant directement aux recettes de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement

Sur les recettes de fonctionnement, vous avez ici le récapitulatif. Nous voyons que nous avons déjà, sur la première ligne, du résultat de fonctionnement reporté qui est évidemment en très forte baisse puisque nous avons un report, en budget 2014, de 621 733 euros alors que, au budget 2015, nous n'avons que 60 432,76 euros ce qui fait un écart de 561 301 euros. Nous avons aussi des atténuations de charge pour 97 000 euros. Dans le détail, sur les opérations réelles, nous avons un écart de 765 000 euros, avec au chapitre 002 une affectation de résultats de moins 561 000 euros ; une reprise du résultat cumulé de fonctionnement de la Ville au BS ; une reprise uniquement du résultat cumulé d'assainissement suite au transfert de compétences du SIEAVV dont nous parlions précédemment.

Au chapitre 013, nous avons des réductions sur les emplois aidés pour 97 000 euros et puis, au chapitre 70 nous avons des promus de services pour 99 000 euros en plus avec une refacturation au CCAS de plus 144 et des recettes de régie sur les prestations de la mairie, moins 45 avec la suppression des séjours, l'impact des TAP et puis une révision tarifaire qui n'est pas encore aboutie, comme nous vous l'avons mentionné précédemment.

Ensuite, au chapitre 43, les impôts et les taxes. Nous avons plus 78 000 euros avec les contributions directes de plus 121 000 euros, liées à la fois à la revalorisation des bases et puis, le second effet provenant de l'impact des nouveaux logements qui, cette année, représentent 60 000 euros de recettes supplémentaires.

Mme Lopez-Jollivet : C'est bien !

M. Denis : Oui, c'est bien. Si cela peut continuer c'est mieux. Une baisse de l'attribution de compensation suite au transfert de la compétence de la politique de la ville à la CA2RS de 46 000 euros, compensée par une baisse de frais de personnel.



Ensuite, au chapitre 74, nous avons « dotations, subventions et participations » : moins 216 000 euros. C'est principalement la fameuse baisse de la DGF qui nous met en colère : 255 000 euros, montant très important. La dotation de solidarité rurale est de 6 000 euros ; la fin du dispositif de garantie de sortie de la dotation nationale de péréquation : 55 000 euros en moins là encore ; les compensations de l'exonération de taxes pour plus 13 000 euros. Suite du chapitre 74, nous avons « subventions, TAP » en année pleine : un impact de 30 000 euros ; la participation à la Caisse des Ecoles sur les actions de réussite éducative : moins 11 000 euros ; subventions CAF et **SU (01 :26 :39)** et contrats enfance-jeunesse : plus 110 000 euros ; ajustement au CA 2013-2014 ; suppression de la subvention région, ateliers sociolinguistiques sur un chantier autonomie, 5 000 euros ; les frais d'artifices qui viennent à moins 20 000 euros et qui, à chaque fois, coûtent la même chose puisque ce sont des opérations qui sont, une année sur trois, à la charge de la ville de Vernouillet et, par alternance, à la ville de Verneuil et à la ville de Triel.

Au chapitre 75, nous avons d'autres produits de gestion courante : loyer de la police, moins 15 000 euros ; des remboursements d'assurance pour 2 000 euros.

Toujours en fonctionnement, sur les recettes, produits exceptionnels sur le chapitre 77 : 55 000 euros. Nous avons la compensation de ce que nous évoquions tout à l'heure : la mise hors débit du receveur, Monsieur Gascoin et puis les pénalités de retard sur le marché de l'école de musique pour 25 000 euros. Ensuite une opération d'ordre pour 1 000 euros. C'est moins important.

Avant de passer à la section du budget d'investissement, je vous propose un échange de questions/réponses.

M. Mougenot-Pelletier : Je vais commencer, en ce qui me concerne, par la ligne 012 qui concerne les frais de personnel. Il y a deux lectures. Il y a la lecture simpliste que vous avez faite, qui fait apparaître une baisse effectivement. Et puis, il y a une lecture à mettre en perspective au regard du document que vous nous avez fait parvenir à l'automne dernier, dans lequel vous nous rappeliez que les charges de personnel étaient le premier poste budgétaire dans les dépenses de fonctionnement. Vous vous émouviez, à l'époque, de la part des frais de personnel dans le budget de fonctionnement. Dans le budget primitif 2014, la part des frais de personnel représentait 61,7 %. En 2015, loin de corriger le tir, vous l'avez aggravée Monsieur Denis : elle est passée à 61,9 %. Nous avons raison, Monsieur Denis, de vous dire que votre lecture était simpliste et que nous ne pouvions pas raisonner en termes de pourcentage mais en termes de services rendus aux populations. Loin de corriger le tir, Monsieur Denis, sur les frais de personnel, vous l'aggravez.

Le Maire : Comment pouvez-vous tenir de tel propos et dire que la présentation de Monsieur Denis est simpliste alors que là, il n'y a pas de mot pour qualifier votre propos. Quand nous baissons le volume général d'un budget, dans sa globalité, la part fixe a forcément un impact. Et donc, vous ne pouvez pas dire que nous augmentons le budget. Je vais répondre à votre question : nous ne supprimons pas suffisamment de postes.

M. Mougenot-Pelletier : Ce que nous vous disons c'est que votre document alarmiste qui disait que les charges de personnel représenteraient...



Le Maire : D'autres questions ?

M. Mougenot-Pelletier : Je finirai ce que je suis en train de dire. Je vous dis que votre document alarmiste qui disait que les charges de personnel représentaient trop en pourcentage, dans les dépenses de fonctionnement était un document alarmiste qui visait à faire des effets de manche de communication déconnectés des réalités budgétaires puisque, loin de corriger le tir, vous l'avez aggravé. Merci.

Mme Lopez-Jollivet : En pourcentage.

Le Maire : S'il vous plaît. J'entends ce que vous dites. Il y a des ratios de comparaison. Vous êtes d'accord avec moi pour dire que nous avons une marge de manœuvre de 16 000 euros. Reconnaissez-vous cette marge de manœuvre de 16 000 euros sur un budget de 11 millions ? C'est une question. Vous me posez une question, je me permets de vous répondre et de vous en poser une autre.

M. Mougenot-Pelletier : Ce qui n'est pas mon propos. Mon propos était de vous rappeler que vos effets de manche de communication sont déconnectés des réalités budgétaires. Vous l'avez expérimenté.

Le Maire : Question suivante. Autre question ?

M. Mougenot-Pelletier : Sur la diminution du 012, je tiens à vous rappeler que trois postes étaient détachés au CCAS, que vous avez transférés au CCAS mais qui sont compensés dans un autre chapitre : plus un autre emploi qui a été transféré à la CA2RS, que vous payez par ailleurs dans un autre chapitre.

Le Maire : Sur le CCAS, nous avons imputé, la charge réelle du fonctionnement du CCAS mais, le personnel est mis à disposition au CCAS, au titre d'une convention. Il reste inscrit en dépenses au chapitre 12. Il n'y a aucune baisse sur le chapitre 12. Ce n'est, ni plus ni moins, qu'une volonté de valoriser, à sa juste valeur, l'offre sociale et l'accompagnement social. C'est tout simplement dans une optique purement objective et analytique.

M. Mougenot-Pelletier : Si le tableau des effectifs était joint au budget primitif nous n'aurions pas besoin de faire ce genre d'erreurs, Monsieur Collado.

Le Maire : Le tableau des effectifs n'a pas valeur d'acte. Je suis en train de vous expliquer qu'il n'y a pas de changement. C'est simplement une convention de mise à disposition entre la Ville et le CCAS. Au niveau du transfert à la CA2RS, effectivement un poste est transféré à la CA2RS, comme tous les postes transférés à la CA2RS, avec un poste qui regroupe l'écart de coût. L'écart de coût est le propre du fonctionnement des allocations compensatrices : le différentiel est à la charge du budget général mais il n'est pas remplacé dans les effectifs au sens poste à poste. L'autre poste, vous avez dit ?

M. Pinto : Pour finir avec le 012, en Commission des Finances j'ai demandé à avoir le détail des 11 postes non reconduits, ou non remplacés. Je ne l'ai pas eu. Pourrions-nous l'avoir ? Cela nous permettrait de cibler un peu quelles ont été vos coupes ou pas. En même temps, si nous pouvions



avoir le tableau des effectifs que j'ai demandé à Madame Brioux-Feuchet. Je ne sais pas si nous l'aurons. J'espère, sauf si nous savons qu'il ne faut pas l'avoir. Il faut savoir que c'est quand même obligatoire.

Le Maire : Vous l'aurez. Très clairement vous l'aurez.

M. Pinto : Sur le 012, vous nous confirmez que les 125 000 euros redistribués au CCAS, par le biais d'une subvention, ne concernent pas des postes ?

Le Maire : Je ne comprends pas la question.

M. Pinto : Vous avez augmenté la subvention du CCAS du montant de trois postes. Ces trois postes ont-ils été déduits du 012 ?

Le Maire : Ils sont toujours financés sur le budget communal, sur le 012. Ils appartiennent au 012. L'établissement autonome qui est le CCAS a son propre budget de fonctionnement. Donc, pour répondre très clairement en chiffres, nous avons augmenté la subvention au CCAS, concrètement, à hauteur de 125 115 euros et, en contre partie, le CCAS rembourse à la Ville le montant de 123 000 euros. Cela correspond très clairement à une opération quasiment blanche pour le CCAS et même, au passage, il voit augmenter sa subvention de 2 000 euros. Mais, le personnel n'est pas muté. Il est simplement mis à disposition et donc, nous valorisons dans le cadre de la répartition budgétaire, objectivement, le coût du CCAS.

M. Pinto : Cela veut dire que nous aurons le détail des 11 postes concernant le 012 ?

Le Maire : Je vais vous détailler un certain nombre de postes que nous prévoyons de ne pas reconduire et pour lesquels des impératifs contractuels nous lient faisant donc l'objet de discussions. Comme l'a dit Monsieur Denis dans son introduction, nous sommes dans la nécessité d'une approche et d'un accompagnement des personnes dans le cadre de ces décisions relativement douloureuses. Je ne vous donnerai pas l'intégralité des postes car il y a un certain nombre de postes dont la non reconduction n'est pas encore réalisée. C'est dans le cadre du prochain CTP qui aura lieu au mois de juin, que nous supprimerons plusieurs postes. Ainsi nous pourrions nous exprimer au mois de septembre, sur l'intégralité des postes. Ce que je peux déjà vous dire, au niveau des postes qui ne sont pas reconduits : nous avons des départs en retraite au niveau du guichet unique, très récemment, puisque nous avons eu deux départs dans les 15 derniers jours, plus un autre qui arrivera au mois de juin dans un autre service. Nous avons également cinq départs en retraite en tout, pour être clair, qui ne concernent pas les postes non reconduits : trois au guichet unique, un au niveau des sports, au service technique et un dernier qui sera amené à être optimisé et remplacé.

Ensuite, nous avons eu trois mutations de la police municipale, puisque nous avons eu trois départs. Il est normal d'impacter financièrement cette « économie » sur la police municipale. Nous souhaitons pouvoir redoter, dès que possible, quand nous aurons des marges de manœuvre, la police municipale, notamment d'un agent supplémentaire et financer le projet de développement de la vidéoprotection selon nos engagements. Nous avons eu également le départ du Directeur de la Communication qui n'a pas été reconduit. Il y avait un poste de Directeur de Cabinet qui n'a pas été reconduit.



Mme Lopez-Jollivet : Si !

Le Maire : Non, de poste à poste il n'a pas été reconduit. Il y avait deux postes Madame Lopez-Jollivet. Il n'y en a plus qu'un. Egalement, une assistante maternelle.... Un poste d'assistante maternelle, suite à un départ en retraite, n'a pas eu de remplacement faute de candidat. Après, un adjoint administratif aux Finances est parti en disponibilité. Voilà pour les postes pour lesquels je peux donner une information aujourd'hui. Et le Directeur de l'Enfance qui a été muté dernièrement.

M. Mougenot-Pelletier : Sur la ligne 66 du budget de fonctionnement, nous pouvons nous apercevoir d'une diminution des charges financières, en clair du coût de l'emprunt. C'est une diminution qui fait jour de l'excellente gestion de la dette. C'est une diminution depuis 10 ans : je pense que nous sommes tous d'accord pour le dire.

M. Denis : Cela a été mentionné, Monsieur Mougenot. Cela fait partie des choses qui ont été mentionnées dans l'introduction mais vous avez sans doute parlé en même temps que je parlais.

M. Mougenot-Pelletier : Non, je dis que c'est une excellente gestion de la dette depuis 10 ans, je le rappelle.

Mme Lopez-Jollivet : C'est que nous avons envie de vous le faire redire, c'est cela. Je voulais revenir sur le budget du personnel. Le CTP sera réuni au mois de juin, d'ici le mois de juin. Pour l'instant, ce CTP est-il constitué ? Normalement l'opposition est présente. Or, il n'y a pas de délibération pour constituer ce CTP.

Le Maire : Comme vous le savez, ce n'est plus le CTP. C'est important par rapport à votre propos puisque les règles ont changé. Nous sommes maintenant sur un Comité technique. Il est à noter qu'il n'y avait pas de liste proposée. Cela nous a amenés à faire un tirage au sort des agents.

Mme Lopez-Jollivet : Vous me direz que, comme par hasard, il n'y a plus d'opposition ?

Le Maire : Ce n'est pas le fruit du hasard. Je parle des agents. Il y a trois représentants du personnel et trois représentants du collège employeur. Quand il n'y a que trois représentants, l'opposition ne siège pas.

Mme Lopez-Jollivet : Ce n'est pas de chance. Vous auriez pu faire un représentant de l'opposition et deux de la majorité : cela aurait été transparent en matière de démocratie.

Le Maire : Ce n'est pas dans le cadre de la représentativité et de la proportionnalité. Question suivante.

Mme Lopez-Jollivet : Je le regrette. Vous auriez pu le faire, cela aurait été logique. En ce qui concerne le personnel, vous avez dit que vous alliez supprimer des emplois. Les emplois aidés seront-ils supprimés ? Première question.

La deuxième, je voudrais que vous nous rappeliez les recrutements que vous avez réalisés depuis que vous êtes en place.



Le Maire : Concernant votre question sur les emplois aidés, ils ne sont pas supprimés. Ils sont budgétés. Sur les emplois aidés, ma position est très claire : il ne faut pas les considérer sous l'angle d'une opportunité financière celle pour l'employeur de payer quelqu'un moins cher. Ils supposent une démarche d'accompagnement, de formation et un projet de vie sur lesquels il est important d'insister. Si nous n'avons pas la capacité matérielle, technique d'un encadrement et d'un tutorat qui vailent la peine pour le jeune, nous n'aurons pas recours aux emplois aidés. Il faut être intransigeant sur ce point compte tenu des publics visés.

Mme Lopez-Jollivet : Mais vous ne les reconduirez pas. Il y a un budget mais, ce que je comprends...

Le Maire : Très clairement, l'un arrive bientôt à terme et ne sera pas reconduit parce que la personne a un autre projet de vie et souhaite complètement changer d'orientation. La personne va rentrer en formation dans le cadre de son projet individuel. Pour les autres, la question se posera dans le cadre d'un dispositif de suivi d'un projet de vie et d'un projet d'accompagnement. C'est vraiment au cas par cas.

Mme Lopez-Jollivet : Dans ce que vous dites, vous laissez entrevoir que la collectivité n'a pas les moyens d'accompagner ces emplois aidés.

Le Maire : Pas financièrement.

Mme Lopez-Jollivet : J'avais bien compris. Je ne l'avais pas situé à ce niveau-là. Vous n'avez pas les moyens d'encadrer, de former, etc. Vous donnerez-vous les moyens pour maintenir ces emplois ?

Le Maire : Tout dépend des postes et des besoins. Après, je peux simplement vous dire une chose : la marge de manœuvre se situe au niveau de notre autofinancement, soit 16 000 €.

Mme Lopez-Jollivet : Voyez, ce n'est pas une question d'argent.

Le Maire : Je parle de l'accompagnement. Je ne parle pas des jeunes. Je ne parle pas des emplois aidés. Je ne prendrai pas et nous n'aurons pas recours aux emplois aidés tout simplement pour pouvoir un poste vacant et parce que cela nous coûte moins cher. Pourquoi dites-vous cela ? Pourquoi est-ce terminé ?

Mme Lopez-Jollivet : Je n'arrive pas à saisir clairement.

Le Maire : Vous me faites un procès d'intention que je ne peux pas accepter. Je répondrai clairement à votre question, Madame Lopez-Jollivet. Les emplois aidés sont budgétés comme en 2014. De ce fait, il y a possibilité de renouvellement. Vous arrêtez de me prendre pour un imbécile, s'il vous plaît, merci.

Mme Lopez-Jollivet : Ne soyez pas susceptible.

Le Maire : Je serai très clair. Le tutorat...parce que ce n'est pas simplement proposer un emploi à un jeune pour avoir un financement de 80 % de l'Etat, nécessite un accompagnement, une formation à payer, un projet de vie. Dans les emplois aidés - et je dirai les choses très clairement - quand nous avons récupéré la municipalité il n'y avait aucun accompagnement ni formation proposés aux jeunes.



Dans la semaine où j'ai été élu ils m'ont demandé un rendez-vous pour me dire : « Monsieur le Maire, que deviendrons-nous parce que depuis que nous sommes là, nous n'avons jamais eu une offre de formation, un accompagnement ». Vous ne pouvez pas dire qu'ils ne seront pas reconduits.

Mme Lopez-Jollivet : Je suis heureuse de vous l'entendre dire.

Le Maire : Je pensais avoir été clair.

Mme Lopez-Jollivet : En revanche, je viens de voir que vous supprimez des ateliers sociolinguistiques. Pouvez-vous me préciser ?

Le Maire : Non, les ateliers sociolinguistiques ne sont pas supprimés. C'est une notion qui n'est pas forcément très claire dans le cadre de la présentation. Les ateliers sociolinguistiques étaient assurés par une association qui est dissoute, pour des problématiques d'association. La personne n'est plus rémunérée *via* l'association mais elle apparaît, dans le cadre du chapitre 12, à la vacation. Nous avons fait ce choix de continuer cette offre d'animation sociolinguistique, quitte à perdre la subvention.

Mme Lopez-Jollivet : Très bien : c'est important. En revanche, je vous ai posé une question sur vos recrutements.

Le Maire : Au niveau des recrutements, depuis que nous sommes élus, à part les ajustements nécessaires dans les équipes d'animation, notamment dans le cadre des TAP - chose normale - et taux d'encadrement, trois postes ont été créés : un poste de Directrice du centre social des Résédas. Elle est arrivée depuis novembre je crois. Un poste de Directeur des Services à la Population, dans le cadre de la réorganisation des services qui fusionne différents postes de responsabilité: nous avons fusionné la Direction de l'Enfance et de la Jeunesse, la Direction de la Culture et également le guichet unique. Il a également, sous sa compétence, le CCAS ainsi que l'espace social des Résédas. Le troisième poste que nous avons créé est une modification puisqu'en RH ils y a toujours trois personnes.

Mme Lopez-Jollivet : Pouvez-vous nous indiquer quel est l'impact financier de la création de ces trois postes pour que nous puissions l'identifier à l'intérieur du 012 ? Je ne vous demande pas précisément par personne mais quel montant représentent ces trois postes.

Le Maire : Ce sont des postes tout à fait normaux.

Mme Lopez-Jollivet : Je n'en doute pas.

Le Maire : Je calcule. Cela doit être aux alentours de 180 000 euros. Non, moins que cela. Ce sont des postes de cadres de la fonction publique et ces derniers méritent largement leur salaire.

Mme de Paoli : Vous avez annoncé une baisse des subventions aux associations pour 50 000 euros. Bien évidemment, nous regrettons cette baisse ainsi que tous les Vernolitains impliqués dans les associations et le coût du lien social que cela implique. Pouvez-vous nous donner des précisions sur les associations qui verront diminuer leur subvention ?



Le Maire : Effectivement ce n'est pas de gaîté de cœur que nous avons agi ainsi dans le cadre de la préparation budgétaire. Nous avons été contraints de baisser l'enveloppe des subventions. De ce fait, cela doit réinterroger concrètement notre partenariat avec l'ensemble des associations. Dans le cadre des Assises des Associations qui ont eu lieu au mois de janvier, nous avons créé le Conseil de la Vie associative, avec un certain nombre de représentants des associations. La première réunion de ce Conseil a eu lieu pour échanger, avec ces représentants, sur les critères de subventions en essayant de les remettre à plat. Ce qui nous permet, de pouvoir réexpliquer au niveau de l'ensemble des associations le principe retenu. C'est pour cela que nous ne votons pas ce soir les subventions aux associations. Elles ne seront votées que lors du Conseil municipal du mois de juin. C'est aussi pour cela que je ne peux pas vous dire l'impact réel sur chaque association.

Je répondrai simplement sur le cas d'une association, qui vous intéresse, si j'en lis vos écrits. Il s'agit de l'Association ADAPAVE qui avait une subvention de 20 000 euros. Cette subvention n'était, ni plus ni moins qu'un montage d'un remboursement d'une disposition *via* une subvention de la Région. En discussion avec la CA2RS, qui a compétence également sur l'agriculture, en discussion avec le Président de l'ADAPAVE, nous nous sommes rencontrés - nous avons également une autre réunion vendredi prochain - nous avons convenu qu'il était opportun de travailler et de faire évoluer le projet de l'ADAPAVE. Que ce ne soit pas la ville de Vernouillet qui candidate sur cette mise à disposition et sur cette subvention régionale mais que ce soit la CA2RS puisqu'elle dispose d'un service en charge de l'agriculture. Elle est donc largement mieux armée que la ville de Vernouillet. En accord avec le Président de l'Association ADAPAVE, nous avons l'idée d'étendre l'action de l'ADAPAVE à Vernouillet et ses environs. D'ailleurs le E d'ADAPAVE c'est Vernouillet et ses Environs – ceci parce qu'un certain nombre d'agriculteurs adhérents à l'ADAPAVE n'interviennent pas que sur le territoire de Vernouillet mais aussi sur Andrésy, Chanteloup. Ce n'est ni plus ni moins qu'un transfert de charges proposé de la Ville vers la CA2RS et non pas une baisse d'accompagnement de cette association. Je le répète, nous avons notre Assemblée générale la semaine prochaine et nous échangerons sur le sujet.

Cela correspond d'ailleurs au sujet de préoccupation de l'ADAPAVE et sur lequel elle intervient en toute légitimité : la charte agricole et forestière votée à l'Agglomération la semaine dernière et qui sera proposée au prochain Conseil municipal parce que je souhaitais que nous puissions échanger avec l'ADAPAVE avant de la présenter au Conseil municipal. L'ADAPAVE participe à l'élaboration de cette charte agricole et forestière. Elle siège en tant qu'instance au niveau de l'ADADSA. Elle a donc tout à fait sa place au niveau du territoire et non pas simplement sur la ville de Vernouillet. C'est pour cela que, dans le cadre d'une optimisation budgétaire, un accord a été passé avec la CA2RS. Cela fait une économie budgétaire sur l'enveloppe des subventions et permet d'amortir la baisse des subventions sur l'ensemble des autres associations, la rendant moins douloureuse.

Ensuite, il y a des associations qui bénéficient d'un certain nombre de subventions, pour lesquelles nous adoptons un traitement particulier qui est en cours de discussion. Nous observons que le poids des subventions, sur le fonctionnement des associations, est parfois tel que nous ne sommes plus dans l'esprit même d'une subvention d'une Ville à une association. Dans certains cas, en effet 100 % quasiment du budget d'une association provient de la subvention de la Ville. Ce n'est pas l'objet d'une subvention vers une association. Il faut aussi que les présidents d'associations soient placés



devant une réalité budgétaire qui nous est également imposée, et qu'ils agissent avec responsabilité. C'est dans cet objectif que nous travaillons, avec les présidents d'association.

Mme Lopez-Jollivet : Monsieur le Maire, concernant l'ADAPAVE, j'observe d'abord que vous nous lisez, ce que j'apprécie. Concernant l'ADAPAVE, vous ne contredites pas ce que nous avons écrit par vos propos. Je dirais même, en revanche, que vous vous contredisez par rapport à votre position.

Le Maire : J'ai compris ce que vous voulez dire.

Mme Lopez-Jollivet : Sur cette question par rapport à votre position que vous avez énoncée tout à l'heure concernant le SIEAVV : vous ne vouliez pas diluer les excédents du SIEAVV dans le transfert de compétences et que vous vouliez garder, sur Vernouillet, le montant de la subvention. Là, c'est ce que vous faites précisément. Le fait que vous ne dotiez pas l'ADAPAVE des moyens d'avoir, sur Vernouillet, l'ingénierie suffisante pour développer nos projets, fait que c'est dilué au niveau de la CA2RS. D'ailleurs, je n'ai pas entendu qu'il y avait forcément des créations de postes spécifiques qui correspondraient au transfert de ce poste-là à la CA2RS. Ce que j'ai vu comme création de postes, à la CA2RS sur ce domaine-là, c'est plutôt quelqu'un qui est recruté pour créer un camp de gens du voyage en prévision de l'installation de la voie de contournement. Je n'ai pas vu de personne qui reprenait les fonctions d'ingénierie qui existaient auprès de l'ADAPAVE.

Précisément sur ce point, nous avons pu nous rendre compte au fil des ans que, s'il n'y avait pas d'ingénierie, il était difficile pour l'ADAPAVE de continuer à avoir une existence puisque le Président a dû assumer lui-même un certain nombre de tâches. Or, c'est un bénévole et la matière est complexe. Du coup, cela n'avancait pas parce que, évidemment, le poste qui était en mairie couvrait bien plus que les fonctions utilisées par l'ADAPAVE et qui couvrent l'agriculture, mais aussi tout ce qui concerne l'environnement. Cela aurait été utile, dans le cadre des affaires forestières et cela n'empêchait pas d'ailleurs qu'il y ait un accord avec la CA2RS pour une utilisation du travail parce que, évidemment, les choses sont placées sur un niveau intercommunal. Je pense qu'un travail intelligent aurait pu être fait tout en gardant, sur la commune, les subventions que porte depuis des années la ville de Vernouillet, auprès de la Région, sur les questions agricoles.

Le Maire : Merci de votre intervention. D'autres questions ?

Mme de Paoli : Une question concernant la ligne 61-88. Il y a une variation attendue de plus de 36 000 euros. Pouvez-vous nous donner des informations supplémentaires ?

M. Denis : Sur la 61-88, nous avons des activités séjours jeunesse, des manifestations sportives et culturelles, des séjours enfance, la participation à la formation d'un apprenti.

Le Maire : D'autres questions ? Je vais anticiper puisque cela vous évitera de colporter des choses incomplètes.

Mme Lopez-Jollivet : Vous nous faites un procès d'intention.

Le Maire : Nous sommes dans le cadre d'une réflexion et d'un échange. Monsieur Denis a simplement dit les choses crûment. Il est bien de compléter notamment sur la suppression des



séjours. C'est aussi une économie que nous réalisons : certes avec regret mais aussi en toute objectivité. C'était une dépense relativement importante concernant un nombre de jeunes relativement limité. Cela avait aussi comme avantage de permettre à des jeunes ne partant pas en vacances de pouvoir le faire : d'où un aspect quantitatif mais aussi qualitatif. En contrepartie, nous avons augmenté - c'est très dilué et cela ne se voit pas en tant que tel - les budgets de fonctionnement des centres de vacances pendant l'été afin de leur permettre de faire un certain nombre d'activités et sorties supplémentaires. Après, nous travaillerons avec les services dans le cadre des différents projets et, notamment, les VVV, pour reprendre les dispositifs si, à l'avenir, nous avons la possibilité de réorganiser les séjours. Nous passons aux dépenses d'investissement ?

M. Pinto : Je dois avoir une ou deux questions. La première sur le compte 62-47 : les transports collectifs. Je sais que la compétence transports a été transférée à la CA2RS, nous avons inscrit, sur le budget 2014, à peu près 32 000 euros. En 2015, on inscrit 6 500 euros. Y a-t-il eu un changement dans l'organisation des transports ?

Le Maire : Je vous propose de répondre à l'ensemble des questions.

M. Pinto : Sur le compte 64-19, le remboursement de rémunérations de personnel qui passe de 297 000 euros à 200 000 euros. A quoi est liée cette baisse ? Il faut savoir que, sur ce poste, nous ne pouvons pas deviner tout ce qui peut se passer au niveau des maladies.

Mme de Paoli : Sur la 70-67, la redevance pour les services périscolaires où il y a une légère baisse de 50 000 euros. Cette légère baisse est-elle due à une baisse de la fréquentation ou à une baisse des tarifs ?

M. Mougenot-Pelletier : Sur le compte 60-42, il y a une diminution assez notable. Je crois que vous avez dit, Monsieur Denis, que c'était dû à la suppression des opérations visant à enlever les dépôts sauvages. C'est d'ailleurs une compétence transférée à la CA2RS. Comment comptez-vous vous assurer que la CA2RS vient bien dans les bois pour enlever les dépôts sauvages qui pourrissent encore notre paysage ?

Le Maire : Une autre question ?

M. Pinto : Sur la 73-62, la subvention au CCAS qui passe de 100 000 à 225 000 euros. Nous avons bien compris qu'il y avait à peu près 125 000 euros concernant un va et vient sur les postes. Mais, en fin de compte, ce n'est pas 125 000 euros mais plutôt 140 000 euros globalement. Nous pouvons dire que la subvention au CCAS baisse et passe de 100 000 à 81 000 euros si nous enlevons cet effet. Il est important de le dire. Pourquoi est-ce important ? Nous avons vu que les tarifs, malheureusement, augmentaient de 25 % et que la majeure partie a été répercutée sur le « consommateur ». Le CCAS, par définition, c'est quand même quelque chose de social. Je pense que nous aurions pu mettre un petit peu la main à la pâte pour aider, au niveau de la répercussion de la hausse, pour faire en sorte qu'elle soit moins douloureuse.

Le Maire : Une autre question ? Par rapport à la remarque sur le transport. Effectivement, l'enveloppe transports baisse : ce n'est pas un changement de politique au niveau de



l'Agglomération. Cela ne change rien. C'est simplement que, sur cette enveloppe, il y avait le budget transport des séjours. Ne faisant plus de séjours, l'enveloppe des transports baisse en conséquence.

Au niveau des remboursements (64-19) des rémunérations de personnel. Effectivement, c'est un estimatif prudent puisque, sur cette ligne, il s'agit du remboursement Sécurité Sociale pour les agents non titulaires qui sont remboursés et couverts par la Sécurité Sociale. Les agents titulaires, je le rappelle pour le public, et non titulaires n'ont pas de couverture d'assurance. Quand un agent titulaire est absent, son salaire est payé et maintenu intégralement sur le budget de la Ville. Il n'y a pas de compensation.

M. Pinto : Pour avoir une information complète, êtes-vous en mesure de nous donner le chiffre apparaissant au compte administratif ?

Le Maire : Nous vous le donnerons. Il est loin de 297 000 euros. Nous avons anticipé l'enveloppe 2015 sur le réalisé 2014. Nous vous le donnerons au moment du compte administratif. Vous le verrez.

Ensuite, concernant la forte baisse des redevances des services (70-67), ce sont simplement, le mercredi matin, les recettes en moins du compte des TAP. Avant, nous avions des recettes des familles, le mercredi matin, pour celles qui fréquentaient les centres de loisirs. Maintenant, avec le mercredi matin il n'y a pas de TAP, c'est une recette en moins et cela contribue aux coûts des TAP pour la commune.

Enfin, la subvention au CCAS. C'est simple. J'ai sous les yeux 2014 : comme vous aviez 100 000 euros en 2014. 2015, 125 000 euros soit une augmentation de 25 000 euros du budget du CCA. Quand nous prenons dans les recettes, il y a bien 123 000 euros de remboursement de la mise à disposition. C'est une opération nulle. Le budget est maintenu avec une réserve - le budget sera voté demain au CCAS - c'est que le budget d'équilibre du CCAS tient compte de l'affectation du résultat de l'année n-1 comme chaque année. Nous revenons, au CCAS, à un budget en 2015 tel qu'en 2013.

M. Pinto : Il y a bien une baisse quand même ?

Le Maire : Par rapport à 2014 ? Il faut aller jusqu'au bout. Je répète qu'il tient compte de l'affectation du résultat n-1.

M. Pinto : Il baisse.

Le Maire : Oui, parce qu'il y avait un excédent de fonctionnement de 20 000 euros. Donc l'excédent de 20 000 euros intègre l'équilibre budgétaire au niveau du CCAS.

M. Pinto : Et nous avons 20 000 euros de dépenses en plus concernant les repas.

Le Maire : Concernant 2014, la réponse est oui. Après, il y avait une augmentation du budget CCAS en 2014. Quand nous revoyons les équilibres budgétaires et le réalisé du budget CCAS, sur les dernières années, la subvention octroyée correspond aux 20 000 euros en moins.

M. Pinto : Nous sommes bien d'accord : cela baisse.



Le Maire : Pour la dernière question, je me permettrai de vous répondre par une question, puisque nous sommes, dans le cadre d'un débat constructif et objectif. S'agissant des dépôts sauvages, c'est une compétence transférée au niveau de la CA2RS. En fin d'année 2014, il y a eu une action de la CA2RS et un ramassage que nous faisons régulièrement. La semaine dernière, j'étais en réunion à la CA2RS pour travailler sur un plan régulier d'actions de la CA2RS sur la plaine agricole et pour endiguer les dépôts sauvages. Cela se fera conjointement avec l'ADADSA avec la mise en place d'un certain nombre de barrières. L'ADAPAVE a aussi son rôle à jouer : je ne reviendrai pas sur ses missions. Je voudrais que nous arrivions à avoir un fonctionnement, non pas au coup par coup, mais plutôt sur le long terme.

En conclusion et avant de passer à l'investissement, j'ai une question à vous poser. Si vous posez à chaque fois des questions...

M. Pinto : Ce n'est pas une question. Vous avez l'air d'affirmer que l'autofinancement sera de 16 000 euros, je peux vous dire qu'il ne sera pas de 16 000 euros parce qu'il faut attendre le compte administratif.

Le Maire : Monsieur Pinto, j'attendais que vous me posiez cette question et que vous fassiez cette remarque. Permettez-moi de vous faire un petit rappel. La comptabilité publique, en fonctionnement répond à un principe d'annualité du budget. C'est-à-dire que le budget de fonctionnement doit pouvoir être équilibré en fonction des dépenses et des recettes estimées sur l'année n. Le résultat de fonctionnement de l'année n-1 ne doit pas contribuer à l'équilibre des dépenses de l'année n, sinon cela s'appelle une fuite en avant et cela veut dire que nous générons non pas des économies mais nous votons tous les ans un budget en suréquilibre. C'est quelque chose que je me refuse. Très clairement, c'est un choix clair - nous le tiendrons - que le budget de fonctionnement soit voté sans la reprise des résultats de l'année n-1. J'en veux pour preuve l'étude faite où nous nous retrouvons à avoir un résultat de fonctionnement en baisse constante. Je vais dire clairement que nous n'avons pas un estimatif aux alentours de 280 000 euros - ou 300 000 euros -... je n'ai pas dit que c'était zéro, je parle sur le budget de l'année 2015. Les dépenses estimées, financées par les recettes 2015 dégagent un autofinancement de 16 000 euros. Nous avons, comme vous avez pu le remarquer, une marge de manœuvre très limitée. Avec une enveloppe de dépenses prévues très limitée. Nous avons fait des choix d'économies relativement forts. Nous sommes dans le cadre d'un budget primitif : il y aura forcément des ajustements à réaliser. Si vous affectez déjà le résultat, Monsieur Pinto, vous êtes dans l'incapacité totale de pouvoir procéder à ces ajustements.

M. Pinto : Dans la ligne 14 vous avez deux choses...

Le Maire : Monsieur Pinto ne me faites pas un cours de comptabilité publique, s'il vous plaît. Je suis aussi compétent que vous sur le sujet. Merci.

M. Pinto : Non, vous êtes meilleur.

Le Maire : Je n'ai pas cette prétention. Dans le cadre d'un débat sur le budget, vous avez fait un certain nombre de remarques sur notre proposition mais, quelles sont vos propositions ?



Mme Lopez-Jollivet : Il aurait fallu que nous nous réunissions spécialement et nous aurions fait des propositions.

Le Maire : Il y a eu la Commission lundi soir, Madame Lopez-Jollivet. C'est trop facile.

Mme Lopez-Jollivet : C'est votre question qui est biaisée parce que vous faites semblant de vouloir faire de la participation. Ce n'est pas la réalité. Vous nous écarterez de tout, comment voulez-vous que nous participions ?

Le Maire : Je ne fais pas semblant de faire de la participation, je suis en train de vous montrer qu'un moment, il est facile de faire des remarques mais plus difficile de faire des propositions. Et vous n'avez pas de propositions à moins de reprendre votre intervention à la CA2RS dans laquelle vous proposiez de demander un effort aux contribuables: reprenez les comptes-rendus. Vous l'avez dit, notamment par une augmentation d'impôts : chose que nous refusons complètement. Nous passons à l'investissement.

Mme Lopez-Jollivet : Que venez-vous de dire ? Répétez parce que là je... J'aurais dit, à la CA2RS, qu'il fallait augmenter les impôts ?

Le Maire : Qu'à un moment il le fallait...

Mme Lopez-Jollivet : Ecoutez, ce n'est pas du tout l'avis du public.

Le Maire : Reprenez les comptes-rendus de la CA2RS, Madame Lopez-Jollivet.

Mme Lopez-Jollivet : Ce n'est certainement pas ce que j'ai fait, ni ce que j'ai dit. Si les comptes-rendus sont erronés, je les regarderai de plus près. En attendant, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit et il y a du public pour le dire. Et, en plus, l'attitude de Monsieur Tautou est tout à fait édifiante à ce propos.

Le Maire : Vous avez également dit qu'il était nécessaire, au niveau de la CA2RS où nous appliquons l'exercice également, d'avoir une baisse des frais de fonctionnement.

Mme Lopez-Jollivet : Absolument.

Le Maire : Très bien. Nous sommes d'accord sur ce point-là.

Mme Lopez-Jollivet : Nous avons bien dit qu'il fallait baisser les frais de fonctionnement et retirer la hausse d'impôts prévue l'année dernière. Voilà ce que j'ai dit.

Le Maire : Non, ce n'est pas la dernière fois.

Section investissement

Dépenses d'investissement

M. Denis : Nous passons à la section investissement, en commençant par les dépenses d'investissement qui s'établissent, en 2015, à 4 626 023,27 euros. Nous allons un détailler cette



partie dépenses tout d'abord. Nous avons, dans l'opération 915, la restructuration des bureaux : 10 000 euros pour des remplacements d'huissierie.

Ensuite, nous avons en 917, 115 000 euros pour la rénovation des écoles, à l'intérieur desquels nous retrouvons des travaux courants dans les écoles qui sont réalisés pour 70 000 euros, dont les fameux wc de l'école Tom Pouce pour 32 000 euros. Nous avons aussi, pour 45 000 euros, du remplacement de mobilier, du matériel de cuisine et des prestations informatiques pour 45 000 euros.

En 922, nous avons la rénovation du portail des Buissons qui coûte cher : 10 000 euros.

En 931, nous avons le renouvellement des équipements sportifs à hauteur de 157 000 euros, avec notamment le remplacement, l'entretien des équipements sportifs pour 67 000 euros et, très attendu par l'association du tennis, l'éclairage des cours de tennis pour 90 000 euros.

Ensuite, en voirie il y a juste une partie sur la rétrocession de la voirie de la desserte Eternit - juste un bout de voirie -. Nous avons, en 933, des éclairages de cours d'école budgétés pour 5 000 euros ; des études d'aménagement pour 12 000 euros, sur le quartier du Parc ; le PLU pour 2 400 euros.

Ensuite, en 942, le chauffage des bâtiments pour 35 000 euros. C'est le marché de chauffage de la CRAM avec une garantie totale de renouvellement des chaudières.

Nous attaquons la grosse partie de l'investissement, pour 3 391 000 euros, avec une construction d'école pour 3 011 000 euros. C'est une nouvelle école maternelle sur les Terres Rouges pour 2 900 000 euros et le rachat de l'école - pour 111 000 euros.

Ensuite, en 955 nous avons le mobilier et tous les équipements de l'école de musique, de danse et des arts pour 35 000 euros.

Chapitre 16, contrats et dettes : 148 000 euros. Et en chapitre 20, nous retrouvons les immobilisations incorporelles, 34 000 euros avec 24 000 euros de logiciels et mises à jour de licences et 10 000 euros d'étude pour le désamiantage de Marsinval et de Mermoz.

Ensuite, nous retrouvons en chapitre 21, les immobilisations corporelles pour 391 000 euros. Nous y retrouvons le désamiantage de Marsinval et de Jean Mermoz pour, cette fois-ci 166 000 euros ; les travaux de réaménagement de divers bâtiments, 50 000 euros ; 10 000 euros de mobilier ; renouvellement de véhicules, 60 000 euros ; 42 000 euros de matériel informatique ; 63 000 euros de matériel et outillage dont la fameuse tondeuse tracteur ISEKI qui coûte cher (22 000 euros) et l'hydrogommeuse pour 8 000 euros.

En chapitre 27, les provisions sur versements de cautions : 2 000 euros. Opérations d'ordre des amortissements des subventions d'équipements reçus pour 74 000 euros. Et puis, dans les opérations patrimoniales, chapitre 041, 190 000 euros pour l'intégration des frais d'études et remboursements d'acomptes. Voilà pour ce qui est des dépenses.

Recettes d'investissement



Je vous propose, maintenant, d'étudier les recettes d'investissement qui s'établissent aussi, bien entendu, à 4 622 023,27 euros, réparties comme suit. Nous avons en 954, sur la construction d'école, un remboursement d'avance forfaitaire versée suite à la résiliation du marché, pour 75 000 euros. Un résultat d'investissement reporté, que nous avons vu précédemment, pour 146 000 euros : c'est la reprise du résultat cumulé de 2014 qui sera faite au BS. Et puis, nous avons ici, dans les 146 000 euros, la reprise du résultat cumulé d'assainissement suite au transfert de compétences du budget assainissement au budget de la Ville.

Ensuite, nous avons le virement de la section de fonctionnement - c'est notre autofinancement dont nous avons déjà beaucoup parlé - de 16 000 euros. Et puis, en 024, nous avons les produits de cessions : 2 230 000 euros avec la vente de l'ancien commissariat de police et de la CPAM désaffectés pour 2 200 000 euros. Et, nous l'espérons, la vente de deux places de stationnement au Clos Conté pour 30 000 euros. Ce qui fait 2 230 000 euros.

J'en ai presque terminé. Nous passons maintenant au chapitre 10 avec le FCTVA qui est, cette année, d'un montant important de 626 000 euros : taxe d'aménagement de 40 000 euros. Cela fait un total, pour le chapitre 10, de 666 000 euros.

Au chapitre 13, nous avons des subventions d'investissement - une subvention de main courante au stade de l'Amandier - pour 10 000 euros. Un nouvel emprunt prévu à 616 000 euros ; des opérations d'ordre pour amortir des immobilisations, 680 000 euros et enfin, des opérations patrimoniales - intégrations de frais d'études et des remboursements de comptes - pour 182 000 euros.

J'en ai terminé. Peut-être, avant de vous laisser poser quelques questions, un mot de conclusion sur cet exercice budgétaire. Je ne peux pas ne pas en profiter pour remercier et féliciter Monsieur le Maire car l'équilibre que nous obtenons ce soir, sur le budget d'investissement et de fonctionnement, est largement dû à sa ferme conviction qui est restée inébranlable pendant tout l'exercice que cet équilibre budgétaire restait à notre portée, malgré les difficultés que nous avons rencontrées et que de nouvelles pistes d'optimisation restaient toujours accessibles. J'en profite aussi pour remercier les collègues élus qui ont tous fait preuve d'une grande implication personnelle, qui s'est avéré parfois très délicat, d'autant que nos indemnités n'ont pas échappé à l'effort puisqu'elles ont aussi diminué. J'en profite aussi pour féliciter, avec une mention un peu spéciale, le Service Finances de la Ville qui a, d'une part, joué à la perfection son rôle de chef d'orchestre sur l'exercice de construction budgétaire et qui, d'autre part, a su donner l'exemple en contribuant, lui aussi, de manière tout à fait significative à l'effort demandé à l'ensemble des services. Et puis, je vous informe du projet de dématérialisation qui touche le fonctionnement du Service Finances. Il s'agit de dématérialiser le processus de validation des demandes d'achats qui, auparavant imposait des piles vertigineuses de parapheurs en circulation à tous les étages et services de la mairie. Ce projet de dématérialisation est maintenant abouti et est en place depuis quelques semaines. Il a été mené avec rigueur et professionnalisme, à la fois par le Service des Finances et par la Direction générale des Services. Il permet à l'ensemble des services, mais aussi aux valideurs que nous sommes, de gagner très significativement en rapidité de traitement et en efficacité dans les contrôles et la validation des différentes demandes d'achat.



En conclusion, un grand merci à l'ensemble des services pour leur engagement de tous les instants, à atteindre ces objectifs nécessaires, vitaux et cruciaux pour la municipalité. Je propose que nous passions aux questions, que nous traiterons en une fois.

Mme de Paoli : Ma première question concerne l'investissement pour la nouvelle école. Lors du dernier Conseil vous aviez dit que, parmi les quatre scénarios, il y en avait un qui se profilait mais cela n'était pas encore acté. Donc là, vu que c'est budgété, nous supposons que c'est acté. Sur quelles bases votre choix a-t-il été fait ?

Ensuite, cette construction pour 2,9 millions au Terres Rouges. Pouvez-vous nous dire plus sur le projet sous-jacent : superficie, nombre de classes ? Tous les éléments qui permettent d'arriver à cette somme.

Sur la conséquence aussi par rapport à l'école des Tilleuls. Plus précisément, avez-vous une idée du délai de construction ? Et donc, à quel horizon les enfants, actuellement dans les préfabriqués aux Tilleuls, y resteront ?

Le Maire : D'autres questions ?

M. Pinto : Concernant les cessions d'immobilisations, quid du terrain à côté de l'école des Tilleuls ? Quid du logement d'instituteur libéré ? Et quid aussi de l'école de musique - parce que nous allons sûrement en parler - de l'école de musique ancienne ?

Mme de Paoli : Un autre point toujours sur ces cessions d'immobilisations. Toujours à l'ordre du dernier Conseil, vous aviez annoncé, lors de la présentation du DOB, la vente de la CPAM et du commissariat pour 1,7 millions. Un mois et demi après nous avons 500 000 euros de plus. Sur quels éléments nous avons gagné 500 000 euros en un mois et demi ?

Mme Lopez-Jollivet : J'aurais des questions par rapport au désamiantage. Vous inscrivez une ligne de 166 000 euros pour le désamiantage de Marsinval et Mermoz. Mermoz c'est une opération de désamiantage et d'enlèvement des préfabriqués : cela revient à combien pour arriver à dissocier cette ligne-là ? Et ensuite, c'est pour la délibération *ad hoc* que j'interviendrai sur le fond.

Le Maire : Pas d'autre question ? Marie Péresse va répondre à la première question sur le projet d'école.

Mme Péresse : Sur le projet d'école, plusieurs scénarios ont été présentés lors des différentes rencontres, réunions publiques et autres, puisque nous avons aussi débattu avec les parents, avec la communauté enseignante et ce, depuis notre arrivée à la mairie l'année dernière. A ce stade, et après la dernière réunion publique, nous avons dit et annoncé que la concertation se poursuivrait, si besoin était, au sein des Conseils d'écoles. Je me suis mise à la disposition, lors des derniers Conseils d'écoles, pour discuter de ce sujet qui, manifestement, n'a pas suscité de questions supplémentaires.

En ce qui concerne le projet lui-même, il est sous la responsabilité de Mamba Konaté. Effectivement, n'ayant pas eu de retour négatif sur un futur emplacement aux Terres Rouges, cette possibilité semble avancer et retenir l'attention de notre équipe.



M. Pinto : Il y avait la superficie, le nombre de classes.

Le Maire : Nous venons d'arrêter la concertation et de décider du choix de ce scénario. Maintenant, nous travaillerons, avec le corps enseignant, sur le cahier des charges même si nous ne partons pas d'une feuille blanche puisqu'un certain nombre de travaux avaient été faits en amont, notamment dans le projet que vous avez porté.

Mme Lopez-Jollivet : 2,9 millions cela n'arrive pas tout seul. C'est qu'il y a forcément une surface.

Le Maire : Il y a déjà des estimatifs.

Mme Lopez-Jollivet : C'est 2,9 millions par combien de mètres carrés en gros.

Le Maire : Ce n'est pas en mètres carrés qu'il faut se poser la question. C'est en termes d'offre. Or il s'agit d'une école maternelle de trois ou quatre classes. Il faut donc prévoir une salle de motricité et différents couloirs de circulation ainsi que d'autres espaces extérieurs, dans le cadre d'un budget prévisionnel. C'est une première enveloppe qui est inscrite ici au vu d'études et d'estimations préalables. Tant que nous ne lançons pas d'appel d'offres, nous ne sommes que sur des crédits portés au titre des enveloppes budgétaires.

Ensuite, la deuxième question porte sur l'école des Tilleuls. Celle-ci fait l'objet d'une réflexion. Je vous rappelle que l'idée, dans ce scénario, c'est une école maternelle aux Terres Rouges et une école maternelle aux Tilleuls de centre-ville avec une problématique de sol. Mais il n'y a pas de remise en cause de cette école en centre-ville.

Ce qui me permet de répondre à votre question sur l'avenir du terrain des anciens ateliers municipaux. Je répète ce que j'ai déjà dit ici et en réunion publique, le terrain doit accueillir une partie de l'école - seulement puisque nous avons un projet moins ambitieux en termes de mètres carrés, il n'y aura que trois classes et une partie de l'espace sera consacrée au stationnement. Une petite opération immobilière s'inscrira également dans le cadre des règles de PLU en vigueur sur cette zone.

Au niveau de la question du logement d'instituteur il y en a un vacant sur lequel nous avons mené plusieurs réflexions. Nous avons notamment été approchés par une association qui souhaitait faire une maison d'assistantes maternelles. Charlotte, notamment, a travaillé avec elle mais il s'avère que ce n'est pas opportun. Les locaux ne s'y prêtent pas. Il existe deux options sur ce logement : soit nous le transformons en logement passerelle, mais cela a un intérêt relativement limité vu sa taille. Faute de décision pour l'instant nous n'avons pas imputé la recette au cas où nous devrions le vendre. La décision sera prise dans les semaines à venir.

En ce qui concerne l'école de musique, j'espère que nous pourrions vendre, rapidement, l'ancienne école de musique. Cela me permet de faire un point sur la question. Nous avons dénoncé le contrat d'exécution de l'architecte puisque l'architecte avait deux missions : la mission de construction, la mission d'exécution. Elle a failli dans son rôle d'exécution. Nous l'avons rencontrée à plusieurs reprises. Nous venons enfin, en respectant les règles de procédure de marchés, de nous désengager. Nous avons lancé, cette semaine, un appel d'offres pour réattribuer un marché d'assistance à la



maîtrise d'ouvrage. Nous sommes néanmoins très prudents sur le dossier. Nous sommes désolés de cette situation. Nous avons saisi le Conseil de l'Ordre au mois d'octobre comme les règles le prévoient. Il nous propose une conciliation à fin juin, ce qui est complètement aberrant car nous avons dénoncé le contrat.

M. Pinto : Au niveau de la vente du commissariat et de la CPAM, là aussi une opération immobilière ?

Le Maire : Nous l'avons expliqué lors du débat d'orientation budgétaire. Effectivement, nous avons choisi, s'agissant de l'ancien commissariat et de la Sécurité Sociale, de faire une opération globale pour valoriser le foncier, mieux s'insérer dans l'environnement et, surtout, pouvoir optimiser le coût. Les estimations des travaux quant à la transformation de la Sécurité Sociale en structure Petite Enfance étaient très élevées. Nous avons pris une autre option : lancer un appel d'offres en incluant la surface de la CPAM, pour avoir une unité foncière et réaliser une opération immobilière de 60 logements qui sont en discussion. Nous avons reçu des réponses.

Pour répondre à votre question sur le différentiel financier. Il est dû au fait que les propositions de valorisation du foncier du commissariat auquel s'ajoute la CPAM sont supérieures à nos estimations initiales prudentes (1.6 millions). Nous arrivons à une recette supplémentaire beaucoup plus intéressante, tout en gardant un nombre de logements raisonnable compte tenu de la superficie et sans augmenter la densité. Dans le cadre du projet il y a toujours la construction d'une structure Petite Enfance en vente en état futur d'achèvement (VFA).

Sur le désamiantage de Marsinval et Jean Mermoz. Le différentiel du désamiantage de Jean Mermoz, en tant que tel est de 61 000 euros, le reste étant pour Marsinval. Pourquoi ce choix ? Nous avons eu l'occasion de le dire en débat d'orientation budgétaire. Pour deux raisons : pour des questions de sécurité évidente, vu l'état du bâtiment et aussi parce que c'est un bâtiment relativement disgracieux en entrée de ville. Il était prévu normalement, dans le cadre de différents projets, un échange de parcelles que, potentiellement, le promoteur récupérer pour assurer des travaux de démolition. Ce sera revalorisé différemment dans le cadre des discussions que nous pouvons avoir avec un promoteur.

Mme Lopez-Jollivet : Pouvez-vous nous redire le chiffre ?

Le Maire : 61 000 euros. Je propose de mettre aux voix et au vote ce budget 2015, en remerciant Jean-Yves, à la fois pour son travail préparatoire avec les services mais également pour sa présentation.

DELIBERATION 2015-025

CARTE IMAGINE'R' - AIDE DE LA VILLE AU PROFIT DES ELEVES DU COLLEGE EMILE ZOLA

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

Débat



M. Denis : Je tiens à préciser que c'est un travail effectué par Martine Garcia. Avez-vous des questions ?

M. Mougenot-Pelletier : Une remarque très claire. Cela fait écho à nos remarques sur le budget primitif. C'est-à-dire que c'est, très clairement, une diminution des aides sociales à l'encontre des Vernolitaïns les plus en demande, les plus nécessiteux. Nous sommes évidemment contre cette baisse de subvention.

Le Maire : Il n'y a rien d'approche sociale dans le sujet. Cette aide est forfaitaire quel que soit le profil de la famille. Que j'explique concrètement la situation parce qu'il est important d'avoir cette notion. La carte « Scolaire bus » permet le transport du matin et du soir des élèves pour aller au collège Emile Zola et ne permet qu'une rotation par jour. La carte « Imagine'R' » en permet plusieurs. L'étude a été menée par Martine Garcia en relation avec le collège. La grande majorité, pour ne pas dire la quasi-totalité, des élèves bénéficiaires de cette aide étaient demi-pensionnaires. C'est-à-dire qu'ils n'utilisaient pas la rotation supplémentaire qui pouvait leur être offerte pour pouvoir retourner déjeuner chez eux le midi. En clair, cette subvention avait comme impact de financer l'offre offerte par Imagine'R' de pouvoir avoir des déplacements, notamment le week-end. Elle n'a, en aucun cas, un impact sur la scolarité des jeunes. En revanche, nous avons souhaité contribuer, pour faciliter et accompagner le déplacement des jeunes, non pas à réduire à zéro cette aide, mais de passer à 38 euros. C'est un choix. Je n'ai pas à discuter. C'est un choix budgétaire sur lequel nous avons été amenés à prendre une décision. Là-dessus, vous n'êtes pas d'accord, je l'entends et vous engage comme cela engage notre proposition. Je mets aux voix.

DELIBERATION 2015-026

GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES A OSICA DANS LE CADRE DE PROJETS DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE 110 LOGEMENTS SITUES RESIDENCE LE PARC A VERNOUILLET

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

Débat

M. Denis : Avez-vous des questions ?

Mme Lopez-Jollivet : Une remarque, non pas sur la garantie parce que cela fait l'objet, dans les conseils municipaux précédents de grands débats. Je vois que vous n'êtes pas sur cette ligne opposée, celle qui prévalait dans votre camp politique : puisque vous avez fait de la politique en préambule, nous allons continuer. Je m'en réjouis personnellement. Je trouve que c'est bien. Nous sommes tout à fait d'accord parce que nous avons trouvé que c'est une bonne chose de pouvoir cautionner ces prêts, surtout ces prêts à vocation sociale. Je me réjouis que ces travaux aient eu lieu, qu'aujourd'hui ces trois immeubles aient un aspect apprécié par les locataires eux-mêmes et par les habitants de la ville. Je suis contente de cette réhabilitation-là. Je vous en félicite. Je vous félicite d'avoir proposé ce cautionnement.



Le Maire : Vous me permettrez d'associer, à vos félicitations, le bailleur OSICA qui a mené ce projet, sur lequel nous travaillons conjointement et quasiment quotidiennement, sur la poursuite de la rénovation du quartier du Parc pour lequel j'espère que Vernouillet sera retenu dans le cadre de l'enveloppe régionale. Je pense que nous avons tous ce même objectif. Je mets aux voix. Non, dans le cadre de la rénovation urbaine. Je parle des quartiers prioritaires et de la politique de la ville : ce sont des enjeux beaucoup plus importants et j'espère que vous portez cette ambition comme nous. Je propose de mettre aux voix.

Mme Lopez-Jollivet : Je rappelle vos propos dans la presse : vous étiez totalement opposé au projet de réhabilitation du quartier.

Le Maire : Attendez. Excusez-moi parce qu'il y a des choses qui ne sont pas tolérables. Attendez, Madame Lopez-Jollivet. En aucun cas je n'ai dit - et je ne vous laisse pas la possibilité - que j'étais contre la rénovation du quartier du Parc. J'étais contre la construction de 800 logements dans le quartier du Parc afin d'abattre 100 logements. C'est complètement différent. C'est-à-dire que j'étais contre la densification et dans le cadre d'opérations qui n'étaient même pas équilibrées puisqu'il n'y avait aucun établissement public scolaire supplémentaire. Là-dessus je veux être très clair. Cette étude, Madame Lopez-Jollivet - parce qu'il faut que le public l'entende - a coûté 70 000 euros à la ville.

Mme Lopez-Jollivet : Vous en rajoutez 10 000 euros.

Le Maire : Je suis fier de les rajouter pour avoir un projet cohérent et non pas la construction de 800 logements, Madame Lopez-Jollivet.

Mme Lopez-Jollivet : Nous verrons le résultat, Monsieur.

Le Maire : Pas de problème. Je mets aux voix

DELIBERATION 2015-027

TRAVAUX DE DESAMIANTAGE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE MARSINVAL - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

Débat

M. Denis : Avez-vous des questions ?

Mme Lopez-Jollivet : J'ai des questions sur le fond et non pas de la réserve parlementaire parce que c'est une bonne chose que le député soit sollicité. D'abord, vous venez de me dire que Mermoz coûtait, à désamianter, 61 000 euros sur la ligne budgétaire de 166 000 euros. Là, nous avons 128 688 euros : études et travaux. Je voulais connaître le détail des 450 m² tout d'abord. 450 m² de dalles de sol qui ne concernent que l'école primaire, a priori, pour la délibération puisque c'est inscrit dans le titre. La maternelle sera-t-elle aussi concernée puisque des parents d'élèves avaient relevé



qu'il existait un problème sur le dortoir de la maternelle ? A moins que cela concerne les deux. Une petite précision sur ce point.

Concernant les travaux de désamiantage. Je ne sais pas si vous avez regardé, hier soir ou avant-hier soir, à la télévision il y a eu toute une émission très intéressante sur le désamiantage des bâtiments publics. Nous voyions les procédures requises par les entreprises habilitées à réaliser ces travaux et la dangerosité qui accompagne le désamiantage lorsque les précautions ne sont pas prises. Dans ce cadre, je souhaiterais qu'une commission *ad hoc* soit créée, avec des parents d'élèves, le corps enseignant et aussi des conseillers municipaux d'opposition, de façon à ce que nous puissions étudier les conditions de désamiantage, interroger l'entreprise pour voir dans quelles conditions de sécurité ce désamiantage est opéré, étant donné que cela impacte aussi le coût. Sur le désamiantage, il y a un certain nombre - surtout en école - de préconisations. Personnellement, j'aimerais bien être associée à cette réflexion. Tout à l'heure, vous nous avez demandé des propositions. Voilà, nous souhaiterions qu'au moins sur la concertation vous mettiez en place...il existe des associations, sur Vernouillet, qui seraient preneuses, à mon avis, de participer à cette commission ouverte, préalable au désamiantage.

M. Konaté : Bravo de vous préoccuper autant du sujet amiante. Vous découvrez enfin qu'il existe une problématique amiante sur la ville. Je reviens simplement à votre proposition avant de dire qu'il faut mettre une commission là-dessus. Je vous signale que les travaux d'amiante, comme tout type de travaux de marchés publics, sont soumis à des contrôles par des structures qui sont mises en place. Ce sont des structures étatiques. Ce sont des bureaux de contrôle, des structures de l'Inspection du Travail etc. Il n'est absolument pas question, pour nous, de mettre, une commission en place *ad hoc*. Je veux simplement vous expliquer : c'est pour votre propre sécurité. Vous ne pouvez pas rentrer sur un chantier de désamiantage. Je me réjouis de votre intérêt pour ce sujet. Le chantier de désamiantage de l'école se déroulera normalement, conformément à la législation française. Nous n'y dérogerons pas. Des gens sont nommés, habilités, formés et équipés pour pouvoir faire ces contrôles, notamment l'Inspection du Travail, la CAM (02 :46 :30), la MO et l'entreprise parce que, quand on est sur des chantiers de désamiantage, on n'y rentre pas comme cela.

Mme Lopez-Jollivet : Monsieur Konaté, je n'ai pas demandé à être présente sur le chantier.

Le Maire : Je pense que Monsieur Konaté vous a répondu.

Mme Lopez-Jollivet : Non, il n'a pas répondu.

Le Maire : Si, la réponse est claire. Je vais la redire. Déjà, par rapport à un échange avec les parents d'élèves, je tiens à dire que nous avons mis en place une Commission Travaux avec l'ensemble des représentants de parents d'élèves pour travailler sur la planification des travaux et de travailler en concertation, avec les parents d'élèves, sur la répartition de l'enveloppe proposée tout à l'heure d'un certain nombre de travaux sur l'ensemble des écoles et que ce soit fait non pas arbitrairement mais en échange et dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements au niveau des écoles.

Par rapport à la question c'est très clair. La réponse, Monsieur Konaté vous l'a donnée : non, nous n'avons pas la volonté de répondre favorablement à votre proposition. En revanche, je me réjouis...



Mme Lopez-Jollivet : Ce n'était pas ma question de savoir si nous devons venir sur les chantiers.

Le Maire : S'il vous plaît, puis-je aller jusqu'au bout de ma réponse. La réponse est non. Nous n'accédons pas à votre proposition de créer une Commission qui n'aurait aucun intérêt si ce n'est d'être dans la démagogie. La question est très claire. Sur les travaux de désamiantage, pour répondre à votre question sur l'école que cela concerne : il est écrit « école élémentaire » et non pas école primaire. Cela concerne, pour cette année, l'école élémentaire : du CP au CM2 parce que, malheureusement, nous n'avons pas la capacité budgétaire d'assumer les deux... Non, Monsieur Pinto, le primaire c'est maternelle, élémentaire. Élémentaire : CP-CM2. Maternelle c'est : petite section, grande section. Donc, quand nous parlons d'élémentaire, c'est la partie élémentaire du CP au CM2. Nous n'avons pas la capacité financière, cette année, d'assurer les deux remplacements - quand on parle de désamiantage il faut savoir de quoi nous parlons : nous parlons du changement du sol...

Mme Lopez-Jollivet : C'était l'objet de ma question : savoir ce dont vous parliez justement.

Le Maire : Très clairement, c'est le revêtement de sol de l'école élémentaire et de l'école maternelle. Cette année, nous faisons la phase 1 avec l'école élémentaire et l'année prochaine nous ferons la phase 2 avec l'école maternelle, nous l'espérons. Pourquoi ce choix d'élémentaire et maternel ?

Mme Lopez-Jollivet : Pourquoi la maternelle après ?

Le Maire : Parce que la maternelle coûte moins cher et que, cette année, nous avons la capacité budgétaire d'assumer le plus. Donc, nous faisons le plus cher cette année et, l'année prochaine, nous ferons la maternelle. Je mets aux voix. Je rappelle que cette délibération a pour objectif de demander une subvention, au titre de la réserve parlementaire.

DELIBERATION 2015-028

CESSION D'UN VEHICULE RENAULT DE TYPE KANGOO A LA VILLE D'EVREUX

Rapporteur : Monsieur Benoît BROUSSET

Débat

Le Maire : Des questions ?

M. Mougenot-Pelletier : Une explication de vote et une remarque. Pour nous, la cession de ce véhicule ne fait pas débat, dans notre groupe en tout cas. Puisque la police municipale n'en a plus besoin, qu'elle vende. Le problème est qu'elle n'en a plus besoin. Pourquoi n'en a-t-elle plus besoin ? C'est parce que vous avez supprimé la brigade de nuit. Cette suppression ne correspond pas aux besoins des Vernolitaïns. Cette suppression est uniquement comptable. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une série de dégradations nocturnes dans la ville, notamment la plus marquante étant certainement celle qui a eu lieu dans la rue Eugène Bourdillon dans la nuit du 27 au 28 mars, prenant



pour cible plus d'une dizaine de voitures. Il me semble donc qu'aujourd'hui, et pour encore longtemps, la ville de Vernouillet aurait besoin d'une brigade canine et d'une brigade de nuit. Je prends note et nous prenons note que vous les supprimez. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Le Maire : Merci de cette intervention. Pour répondre favorablement à votre demande, vous ne pourrez qu'être d'accord sur la convention que nous proposerons de mettre au vote dans la suite du Conseil municipal : la convention avec la CA2RS pour la mise en place d'un dispositif offert sur l'intégralité de la CA2RS, sauf sur la ville de Vernouillet : les médiateurs. Je le répète, sur la police municipale, nous n'avons pas supprimé la brigade canine. Nous avons eu des demandes de mutation, notamment, suite à réussite à concours d'agents de la police municipale. Ceci étant, en toute objectivité, le coût de la brigade canine est très important puisque, dans brigade canine, il y a brigade et canine. Or les agents de la brigade canine disposaient de compléments de rémunération au titre du chien relativement importants. Ils étaient peu présents pour différentes raisons et notamment aux nécessités de formations régulières qui leur étaient imposées. Ces agents sont partis vers d'autres activités. Je répète ce que j'ai dit en présentation du budget tout à l'heure, le fait qu'il y ait une économie budgétaire, que dès que nous pourrions retrouver des marges de manœuvre c'est un des services sur lequel nous compléterons le dispositif.

M. Mougenot-Pelletier : Et vous avez donc supprimé la brigade canine.

Le Maire : La brigade canine, oui.

Mme Lopez-Jollivet : Et vous rachèterez une voiture ?

Le Maire : Je n'ai pas supprimé de poste. Les agents sont partis. Mais la brigade canine nous la supprimons. Il n'y a pas de problème là-dessus Monsieur Mougenot, je l'assume. Je mets aux voix.

DELIBERATION 2015-029

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR L'AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS (ASRE) AVEC LA CAF POUR LA PERIODE 1^{er} SEPTEMBRE 2014 AU 31 DECEMBRE 2017

Rapporteur : Madame Marie PERESSE

Débat

Le Maire : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

DELIBERATION 2015-030

INCORPORATION DE BIENS SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL



Rapporteur : Monsieur Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

Mme Lopez-Jollivet : La procédure n'appelle aucune question puisque, elle-même, le transfert des parcelles, des biens vacants sans maître est quelque chose que l'ADAPAVE, avec la Ville, travaillait depuis longtemps. Cela nous a permis de faire du défrichage. Le principe a d'ailleurs été souvent mis en avant par d'autres collectivités pour pouvoir être exploité de façon à recomposer des parcelles. C'est comme cela que nous avons réussi à permettre au plateau agricole d'avoir une recomposition plus efficace.

En revanche, sur cette démarche, j'ai plutôt une interrogation par rapport à la suite. La carte que vous nous avez donnée montre que ces biens vacants et sans maître sont sur la phase 1 de la déclaration d'utilité publique. Cette phase 1 avance correctement et les parcelles que l'Agence des Espaces Verts récupère, pour créer le bois régional, sont en bon état d'avancement. Je voudrais avoir la confirmation de vos intentions concernant le transfert de ces biens vacants et sans maître à l'Agence des Espaces Verts, dans le cadre de la DUP signée par Monsieur le Préfet.

Le Maire : Je suis étonné par cette question puisque la réponse figure, dans votre dernier tract.

Mme Lopez-Jollivet : Allez-y ! Répondez.

Le Maire : La réponse est très simple. Comme nous l'avons indiqué nous sommes contre la DUP dans le cadre de ce projet. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de dispositifs ont été lancés, notamment la phase 1 de la DUP. Vous vous en réjouissez. Moi je ne m'en réjouis pas puisque nous n'avons pas réussi à stopper la DUP. Indépendamment de la confiscation d'une propriété, puisque la DUP suppose confiscation d'une propriété, il y a aussi un autre aspect : la convention signée avec l'AEV qui avait, comme conséquence, la participation financière de la Ville sur l'entretien de ces bois. Cela correspondrait à une dépense financière estimée à 50 000 euros par an pour la Ville. Reprenez les chiffres, Madame Lopez-Jollivet, et vous verrez que les tarifs imposés par l'AEV maintenant à l'Etat, représenteraient, une fois les trois phases de la DUP terminées, 50 000 euros par an. Nous n'en avons pas les moyens. En revanche, il existe un certain nombre de parcelles vacantes et sans maître. Il est intéressant de pouvoir les récupérer dans le domaine communal. Cela nous permettra d'avoir un échange et une discussion avec un certain nombre d'autres propriétaires, notamment dans le cadre de la charte forestière - qui je le rappelle sera proposée lors du prochain Conseil municipal et que nous avons votée ensemble la semaine dernière au niveau de la CA2RS - pour travailler ensemble sur la revalorisation de ce bois. Après, la DUP est en cours sur la phase 1. En revanche, j'ai clairement indiqué à l'AEV que la Ville n'honorait pas la convention de prise en charge de l'entretien de ces forêts au titre des parcelles entrant dans la DUP et que je demandais l'arrêt des phases 2 et 3 de la DUP.

En outre, dans le cadre de l'ADADSA, comme vous le savez - le public ne le sait pas - nous sommes prêts à lancer la prochaine candidature LEADER et nous avons rajouté un volet important sur l'exploitation forestière et la valorisation de la filière bois. L'ADADSA et la SAFER portent également



cet accompagnement qui peut s'inscrire dans le cadre d'un projet local de valorisation de la filière bois.

Mme Lopez-Jollivet : Sur le dernier aspect, ce n'est pas du tout incompatible. Nous pouvons tout à fait valoriser la filière bois dès lors qu'il y a des projets dans le cadre d'un bois régional. Cela se fait ailleurs et il n'y a pas de raison que cela ne se fasse pas à Vernouillet dans le cadre d'un bois régional. Ce n'est absolument pas en contradiction et, bien au contraire, c'est bien mieux soutenu parce que, en plus, à Vernouillet il n'y aura plus les moyens d'ingénierie puisque vous les avez supprimés.

Le Maire : C'est un projet LEADER porté par l'ADADSA.

Mme Lopez-Jollivet : Justement, en attendant ce projet n'est pas incompatible sur la biomasse. Il y en aura d'autres et je suis bien contente qu'il y en aient à Vernouillet comme ailleurs. Justement, sur la forêt, vous faites référence aux chartes forestières. Pour avoir représenté la Région dans un congrès tout à fait récemment, je peux vous dire que c'est une démarche intéressante mais que le terme même de charte forestière, comme cela a pu être utilisé pendant la campagne électorale, ne s'applique pas du tout à la réalité de Vernouillet où nous avons un morcellement forestier énorme, avec 1 000 propriétaires fonciers. Là en l'occurrence, la charte forestière n'aura pas du tout comme vocation de pouvoir créer un bois intercommunal. J'ai bien compris que, de toute façon, il n'y avait pas d'argent à l'Agglomération et que la création d'un bois intercommunal n'était pas du tout à l'ordre du jour.

Concernant le coût, je crois que ce n'est pas un sujet. Le coût d'entretien c'est... Vous avez signifié que la ville de Vernouillet ne voulait pas assumer sa cote part de l'entretien du bois régional, comme le fait Verneuil et tous les autres bois régionaux. Nous dirons que c'est votre spécialité mais ce n'est pas grave parce que ce n'est pas le vrai sujet. Cela ne pourra pas faire obstacle à la volonté de créer un bois régional à Vernouillet pour protéger notre bois. Il n'y a que la puissance publique qui puisse le faire dans l'état où il est et, en même temps, porter un projet qui permette de défendre la biodiversité dans cette forêt et la sauver. S'opposer, sur le fond, à la création de ce bois régional c'est électoraliste. Cela l'a été l'année dernière mais moi je vous invite vraiment à vous pencher sur la question de l'intérêt environnemental de Vernouillet et à réfléchir sur ce point à nouveau.

Pour revenir à ma première question. Cela conditionne notre vote : les parcelles concernées par ces biens vacants sans maître sont dans la phase 1. C'est bien cela ? Vous nous le confirmez ? Vous avez l'intention d'honorer la convention qui vous lie à l'AEV qui est de transférer, dans le cadre de la DUP, les biens vacants sans maître à l'AEV pour l'exploitation du bois régional.

Le Maire : La réponse est non.

Mme Lopez-Jollivet : Vous en avez l'obligation !

Le Maire : Nous sommes en discussion.

Mme Lopez-Jollivet : Il n'y a pas de discussion, Monsieur. Vous le savez très bien.



Le Maire : Vous me posez une question, je réponds franchement. Je vous dis non. Voilà. Je mets aux voix.

Mme Lopez-Jollivet : Nous sommes pour parce que, de toute façon, cela se fera...

DELIBERATION 2015-031

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Rapporteur : Monsieur Julien GRIMLER

Débat

M. Grimler : Avez-vous des questions ?

DELIBERATION 2015-032

ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Débat

M. le Maire : Pas de questions ? Je répète que Martine Garcia reste dans cette commission et nous procéderons à ce changement lors du prochain Conseil municipal.

C'est vous qui devriez dire merci. Nous votons à l'unanimité !

Mme Lopez-Jollivet : Vous êtes obligés.

M. Mougnot-Pelletier : C'est la deuxième fois d'ailleurs.

Le Maire : Nous ne sommes pas obligés !

DELIBERATION 2015-033

GROUPEMENT DE COMMANDES SEY

Rapporteur : Monsieur Mamba KONATE

Débat

M. Konaté : Avez-vous des questions ?



Mme Lopez-Jollivet : Je voudrais savoir quel est le plan d'enfouissement sur la commune ?

M. Konaté : C'est le SIERTECC.

Mme Lopez-Jollivet : Oui, mais cela va avec puisque le SIERTECC c'est, normalement, SEY. Quels sont vos projets en matière d'enfouissement des réseaux ?

M. Konaté : Des projets sont en cours, notamment au niveau de l'ancien commissariat.

Mme Lopez-Jollivet : C'est sur la parcelle du commissariat, le raccordement de la parcelle. Est-ce que vous enfouissez le rond-point de l'Europe ?

M. Konaté : Le rond-point de l'Europe en fait partie. Le projet est en cours de finalisation au niveau du SIERTECC et les travaux sont prévus pour la fin de l'année 2015.

Le Maire : Je mets aux voix.

Mme Lopez-Jollivet : Pouvons-nous avoir le plan prévisionnel d'enfouissement des réseaux sur la commune. Pourquoi l'enfouissement du rond-point de l'Europe a été retardé ? Normalement cela devait intervenir plus tôt.

M. Konaté : En fait, les programmations des travaux au niveau du SIERTECC font l'objet de délibérations et de financements à travers les organismes qui subventionnent les travaux. Cette année, nous avons eu l'accord sur les travaux du commissariat. C'est tout ce qui se passera sur l'année.

Le Maire : Pour répondre à votre question sur le plan pluriannuel d'enfouissement des réseaux, nous travaillons à une réflexion globale sur l'entretien de la voirie, et l'éclairage public. Il faut savoir que notre capacité d'investissement est relativement limitée, notamment qu'adhérant au SIERTECC, les frais d'enfouissement sont à la charge du SIERTECC. Il a cette particularité que les dépenses d'enfouissement sont prises en charge sur le budget de fonctionnement et non d'investissement, ce qui est assez incongru puisque c'est dans le cadre d'un fonds de concours et non pas d'investissement. Ce n'est pas sans conséquence dans notre capacité d'investir compte tenu de notre très faible autofinancement. Nous sommes en réflexion par rapport à nos relations avec le SIERTECC.

Mme Lopez-Jollivet : Pouvons-nous avoir les priorités ?

Le Maire : Mamba vous a donné la réponse : les travaux sur le site de l'ancien commissariat, sont les seuls travaux d'enfouissement de réseaux sur lesquels nous avons un engagement aujourd'hui.

Mme Lopez-Jollivet : Cela ne sera pas pris en charge par le promoteur ?

Le Maire : Nous ne sommes pas sur la parcelle. Nous sommes sur l'espace public. D'autres choses sont en discussion avec le promoteur, notamment sur la plus grande partie du Parc des Cèdres. Je répète que le projet ne concerne pas le Parc des Cèdres et qu'il sera conservé. Nous travaillons avec le promoteur pour faire des propositions notamment de sécurisation. Nous sommes également en discussion avec lui sur les trottoirs, l'enfouissement. L'enfouissement n'est pas incontournable au



projet puisqu'il rejoint Verneuil puisque cette opération est conjointement réalisée avec Verneuil. Nous avons, pour le coup, un peu forcé la main à Verneuil. Je mets aux voix ?

DELIBERATION 2015-034

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ECHANGES DE DONNEES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES DEUX RIVES DE SEINE

Rapporteur : Monsieur Benoît BROUSSET

Débat

M. le Maire : Avez-vous des questions ?

Mme Lopez-Jollivet : Concernant ce dispositif. Sur l'échange de données, pourquoi pas bien que nous ayons eu l'occasion de nous exprimer sur la politique de prévention menée par la CA2RS, son efficacité, son manque de transparence aussi. Là, en l'occurrence, la question de la mise à disposition d'emplois aidés comme veilleurs de nuit ne peut pas remplacer la présence de la police de nuit que vous avez supprimée. Dans les propos évoqués vous aviez l'air de dire : « vous voyez, nous faisons quand même dans la sécurité la nuit parce qu'il y aura les veilleurs de nuit de la CA2RS ». Non, ce n'est pas vrai parce que les veilleurs de nuit de la CA2RS, puisqu'ils sont financés par la politique de la ville - il y a eu quelques petites distorsions, il est vrai - mais néanmoins ils sont surtout affectés sur le quartier du Parc et, en plus, quand on voit leur activité, leur bilan d'activités, nous sommes plus sur des questions de règlement de conflits de voisinage, de tapage nocturne, etc. mais nous ne sommes pas sur des questions de sécurité. Nous ne mettrons pas les veilleurs de nuit de la CA2RS, financés par la politique de la ville par un dévoiement étrange, pourquoi pas. Mais l'efficacité n'est pas du tout démontrée. En plus encore une fois, cela ne remplace pas la présence policière. Ce n'est pas de même nature.

Le Maire : C'est un point de vue. Je compléterai juste vos propos en réitérant que premièrement, dès que nous en aurons la capacité financière, nous renforcerons la police municipale. Deuxièmement, que je préfère, la prévention à la répression. Ce dont il s'agit. Comme vous le dites effectivement quand vous évoquez le bilan de l'équipe de prévention des médiateurs de nuit, nous pouvons le mettre dos à dos avec celui de la brigade de nuit. A un moment ou à un autre il y a des choix. Je ne dis pas que c'est un remplacement. Je me suis peut-être mal exprimé tout à l'heure : c'est en complémentarité et en lien avec notre capacité actuelle de fonctionnement. Je mets aux voix.

DELIBERATION 2015-035

AVANCE SUR SUBVENTION 2015

Rapporteur : Monsieur Laurent BAIVEL

Débat



M. le Maire : Des questions ?

M. Mougenot-Pelletier : Excusez-moi, je suis en train de signer. Sur l'avance à subvention, pas de question en particulier. Je voudrais juste rebondir sur cette délibération pour vous demander des explications concernant des retours extrêmement négatifs que nous avons de l'association à qui il a été répondu que l'affichage réservé à la communication de la Ville ne leur serait plus, en quelque sorte, mis à disposition pour annoncer leurs événements. C'est-à-dire qu'on a répondu clairement, à deux associations qui voulaient mettre des affiches concernant des événements qui se passent à Vernouillet et dont, en plus, Vernouillet était partenaire parce qu'elle avait prévu une salle, qu'il n'en était pas question. Je vous demande pourquoi dans la mesure où cela coûte - pour le coup, Monsieur Denis, vous dormirez bien - zéro à la Ville. Je vous demande pourquoi.

Je me demande aussi pourquoi il a été répondu de manière négative à la demande de prêt d'un pupitre pour la commémoration du 19 mars. Je voulais aussi savoir pourquoi la Ville n'a été absolument en aucun cas associée à cette commémoration. Huit personnes étaient présentes ce jour-là, dont un élu. Je pense que nous pouvons juste ne pas nous en réjouir : c'est une commémoration officielle et la Ville, à part quelques drapeaux, n'a absolument rien fait. Je trouve cela déplorable pour la mémoire de ceux qui se sont battus.

Le Maire : Vous n'étiez pas présent.

M. Mougenot-Pelletier : La seule élue était une élue d'opposition. C'est un fait.

Le Maire : Nous allons vous répondre.

M. Mougenot-Pelletier : Je vous remonte aussi un problème. J'imagine qu'il vous a été remonté par l'Association Vernouillet Athlé un problème d'éclairage aux Terres Rouges et pour lequel elle n'a toujours eu aucune réponse. Est-il possible que cette association en obtienne une ? Merci.

Le Maire : C'étaient vos questions diverses ?

M. Mougenot-Pelletier : Non.

Le Maire : Elles ne sont pas du tout en lien avec la délibération.

Mme Larribau-Gaufrès : Je vais répondre sur les deux premières questions. Par rapport à la communication sur les panneaux, je m'étonne de cette remontée et j'en suis désolée. Nous avons une politique extrêmement claire par rapport à cela. L'ensemble des associations avec lesquelles la Ville est partenaire peuvent, sans aucun problème afficher sur les panneaux de la Ville. S'il y a eu des problèmes je veux bien que ces associations prennent contact avec moi : je verrai de quoi il s'agit. J'en suis désolée mais en aucun cas nous ne souhaitons les mettre à l'écart d'un affichage sur les panneaux de la Ville à partir du moment où nous sommes partenaires. Pour les autres, nous ne l'excluons pas mais c'est une considération au cas par cas.

Pour la deuxième question de commémoration. Nous avons fait le choix, tel que le font de nombreuses villes, tel que le Gouvernement a incité les Villes à le faire, d'intégrer les deux journées du souvenir (5 décembre et 19 mars) à la commémoration du 11 novembre. Une communication sur



le sujet est prévue, si je ne m'abuse, dans le prochain magazine, sinon le suivant pour expliquer aux Vernolitaïns ce choix. Effectivement, nous associerons à la commémoration du 11 novembre prochain ces deux commémorations en particulier. Je laisse peut-être Laurent répondre sur la dernière question.

M. Baivel : Si la réponse n'est pas parvenue, effectivement elle va venir.

Mme Lopez-Jollivet : Voilà une réponse efficace.

M. Mougenot-Pelletier : Et la réponse sera ?

M. Baivel : Je suppose que c'est la source d'éclairage des gros éclairages très hauts qui sont en cause. Cela exige une intervention en hauteur donc, coûteuse et il faut qu'elle soit compatible avec les restrictions budgétaires.

Le Maire : Nous vous tiendrons au courant pour l'éclairage.

Mme Lopez-Jollivet : Excusez-moi, comme nous sommes sur les questions d'affichage. Ces questions d'affichage, c'est compliqué parce qu'il faut pouvoir mettre tout l'affichage administratif et, cela prend de la place. Les associations ont envie de s'exprimer. Mais nous avons vu aussi, pendant la campagne électorale - et il y en aura d'autres aussi - que l'expression politique a besoin de trouver des espaces et ils sont peu nombreux sur la commune. Du coup, certains affichent au dos des panneaux publics. C'est, je pense, une chose sur laquelle il faudrait que vous puissiez alerter les représentants locaux de ne pas afficher sur l'envers des panneaux municipaux, parce que c'est une dégradation. Je dois vous signaler que, à l'heure actuelle sur le rond-point de Médan, il y a des affiches électorales de l'UDI sur le mobilier public. Sur le pont, il y a quatre affiches de l'UDI. Il me semble qu'en entrée de ville, en termes de propreté, il faudrait que vous veilliez à demander à votre représentante de l'UDI de bien vouloir procéder à l'enlèvement de ces affiches. Merci.

Mme Larribau-Gaufrès : J'aimerais bien que nous soyons très riches pour pouvoir acheter de nombreux autres panneaux, même des panneaux plus modernes parce que les nôtres ne le sont pas. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Pour l'instant, nous sommes obligés de faire avec les moyens du bord. C'est pour votre première intervention.

Sur la deuxième, nous essayons de faire un tour régulier de la ville pour constater l'affichage sauvage. Nous comptons aussi sur les Vernolitaïns pour nous remonter un certain nombre de choses. A chaque fois que l'information nous parvient, nous essayons de réagir extrêmement rapidement. Je m'engage à ce que ces affiches soient enlevées très rapidement.

Le Maire : Merci. Je mets donc aux voix.

L'ordre du jour étant atteint je propose de passer aux questions.

Questions diverses



Le Maire : Je prends toutes les questions et après nous répondrons. Essayez d'être relativement concis. Allez-y Madame Lopez-Jollivet.

Mme Lopez-Jollivet : Il n'y a que deux questions. La première concerne l'école de musique. Pas l'ancienne, la nouvelle. J'aimerais bien voir clair sur vos réelles intentions. Si je reprends un peu l'historique et ce que vous aviez expliqué, je suis quand même remontée au 30 mars 2014 : il restait trois mois de chantier pour terminer l'école de musique. Que s'est-il passé en un an ? Nous sommes à un an d'exercice. Ce qui me permet de vous interroger sur vos objectifs réels. Les rebonds, les retards, les freins à la réalisation de cet ouvrage m'interrogent beaucoup sur votre réelle volonté d'arriver à construire cet édifice. Aujourd'hui, la clôture de cet édifice n'est pas achevée, au bout d'un an de mandature, de suivi de cet ouvrage. Aujourd'hui, et pour m'être rendue sur place, j'ai pu constater qu'il y avait même une mise en danger de l'équipement lui-même qui est, aujourd'hui, abandonné par les ouvriers. J'ai pu observer une remontée de la nappe phréatique qui interroge sur le drainage nécessaire. Je vois que l'ouvrage étant resté en l'état, il peut même avoir des conséquences sur la voirie. Vous avez rompu, comme vous l'avez affirmé, vos relations avec l'architecte en toute fin de chantier : ce qui est assez inhabituel. Nous aurions pu faire cela beaucoup plus tôt si cela avait été votre intention. Vous lancez actuellement un nouveau marché qui n'inclut pas de prestations d'architecte ne serait-ce que pour attester de la conformité du futur ERP quand vous ferez vos déclarations d'achèvement. Cet appel d'offres que vous lancez interpelle réellement sur les compétences auxquelles vous souhaitez avoir recours pour réellement terminer ce bâtiment. Ces défaillances dans le suivi du chantier...

Le Maire : Excusez-moi, Madame Lopez-Jollivet, pouvez-vous accélérer la question ?

Mme Lopez-Jollivet : J'irai au bout.

Le Maire : Je voudrais donner la parole au public après.

Mme Lopez-Jollivet : Ne vous inquiétez pas. Je voulais savoir quelles étaient exactement vos intentions pour terminer ce chantier, le calendrier que vous souhaitez suivre pour le terminer. Comme je m'inquiète de voir cet édifice jamais terminé en fait, je m'inquiète de savoir si ce n'est pas parce que vous ne pourrez pas en afficher la paternité que vous mettez si peu d'entrain à le terminer. Oui, si peu d'entrain à le terminer...

Le Maire : Nous avons bien compris que vous voulez évoquer l'école de musique.

Mme Lopez-Jollivet : Le coût de l'école de musique c'est 1 200 000 euros de subventions sur 2 millions.

Le Maire : Il est 23 heures 30. Le public patiente. J'ai déjà répondu en partie à votre question tout à l'heure mais nous allons être plus précis. Je pense même que ce sera Monsieur Mamba Konaté qui répondra. Je suis totalement ahuri par vos propos. Deuxième question, s'il vous plaît.

Mme Lopez-Jollivet : Donc, vous répondrez après.

Le Maire : Après. Nous répondrons à l'ensemble des questions pour gérer au mieux le temps.



Mme Lopez-Jollivet : La voie de contournement. C'est le Département donc Madame Brioux-Feuchet. Madame Brioux-Feuchet, je ne vous demanderai pas quelle est votre position politique, nous la connaissons. Je voudrais simplement que vous vous exprimiez sur cette voie de contournement et que vous expliquiez quel est le calendrier auquel nous allons faire face tout prochainement pour ces travaux.

Le Maire : Nous prenons les questions du public.

Mme Lopez-Jollivet : Vous voulez prendre le public ?

Le Maire : Oui.

Mme Lopez-Jollivet : Vous répondrez après ? C'est étrange comme procédé.

Le Maire : Non, c'est parce qu'il est 23 heures 30, Madame Lopez-Jollivet.

Mme Lopez-Jollivet : Mais Monsieur Denis a l'habitude de ne pas se coucher.

Le Maire : Y a-t-il des questions dans le public ? Monsieur Grenier.

Questions du public (non retranscrites)

Le Maire : Je vais me permettre de répondre juste à votre première question, Madame Lopez-Jollivet. Très honnêtement, je le dis très sincèrement et en toute objectivité, je ne la comprends pas. Vous semblez oublier que les problèmes que nous rencontrons, vous les avez également rencontrés, quand vous étiez à cette place. Je vous rappelle que l'inauguration était prévue pour décembre 2013. Je ne pense pas que c'était simplement dans un objectif électoraliste mais c'était juste avant les élections. Déjà, quand nous sommes arrivés, il ne restait pas que trois mois de chantier. Madame Lopez-Jollivet, soyez sérieuse. Comment, même aujourd'hui, dire qu'il reste trois mois de chantier ! Qui de raisonnable peut dire qu'il reste trois mois de chantier ?

Mme Lopez-Jollivet : Ne serait-ce que sur le clos et le couvert, regardez en un an vous avez à peine avancé !

Le Maire : Je suis d'accord avec vous. Ne me dites pas qu'aujourd'hui il reste trois mois de chantier. Ce n'est pas raisonnable. Ce que vous dites n'est pas crédible.

Ensuite, sur la paternité de cet équipement, je l'ai dit, et redit, écrit et réécrit : nous n'aurions pas fait ce choix architectural. Nous l'assumons. Mais l'architecture ce sont des goûts, c'est subjectif : nous pouvons en discuter pendant des heures. Il y a des choses, architecturalement, qui étaient décriés quand elles ont été construites et qu'on trouvait intéressantes à terme. J'en veux pour preuve le château de Versailles qui est, maintenant, un fleuron du département. Ou Beaubourg, ou encore la Pyramide du Louvre. Je n'aurai pas cette prétention pour Vernouillet. En tout cas j'espère que vous ne l'aviez pas.

Ensuite, nous n'aurions pas fait le choix de cette implantation. Dont acte. La construction était lancée et je m'insurge parce que je suis solidaire de Mamba Konaté, mais également des services et de Pascal Cosseron qui, toutes les semaines, voire chaque jour, ont eu à gérer et continuent à gérer



l'incompétence - parce qu'elle est aujourd'hui avérée - de l'architecte. Sur les questions très techniques je laisserai la parole à Mamba Konaté mais je vous défends de vouloir profiter de ce dysfonctionnement qui coûte à la Ville et qui a des conséquences sur les cours de l'école de musique qui se font dans des conditions difficiles, voire insalubres. Les cours de batterie ont dû notamment être délocalisés. Ce sont des choses contre lesquelles nous nous insurgons. Dire que ce serait lié à une soit disant absence de paternité – du reste électoraliste – ou à une manœuvre de notre part est totalement ridicule. Je ne répondrai pas là-dessus. Sur les détails concrets, je passe la parole à Monsieur Konaté.

Mme Lopez-Jollivet : Je demande que vous me donniez tort.

Le Maire : Je vous ai dit, Madame Jollivet, que depuis le mois d'octobre nous avons saisi le Conseil de l'Ordre des architectes. Il vient de nous répondre. Qu'il y a une procédure dans le cadre des marchés publics utilisée pour dénoncer un marché d'assistance de maîtrise d'ouvrage, dans la conception d'exécution, qui est lourde et longue et sur laquelle, il peut y avoir des risques juridiques et financiers pour la Ville. Nous avons assuré cela. Je vais juste vous dire une chose. Je crois que je n'ai jamais eu l'occasion de l'expliquer ici mais pour que le public mesure l'ampleur du problème. La dernière fois que j'ai reçu Madame Davar l'architecte dans mon bureau, elle nous proposait un 17^{ème} planning, avec des choses encore ubuesques. Quand je l'ai mise face à ses responsabilités, la seule chose qu'elle a réussi à me dire : « oh, c'est très marrant, vous avez les mêmes chaussures que votre Directeur général des services ». Voilà la situation à laquelle il faut faire face pour construire un projet de 3,2 millions pour la Ville. S'il vous plaît, Madame Lopez-Jollivet, n'insinuez pas des choses intolérables et inacceptables et qui engagent fortement les deniers publics et les deniers des Vernolitaïns. Je vous remercie.

M. Konaté : Je vais simplement revenir sur un certain nombre de détails. Je félicite moi aussi les services. Je n'ai pas ménagé mes efforts non plus, j'assume. Je voudrais simplement poser une question. Combien de fois êtes-vous allée sur ce chantier depuis que vous en avez posé la première pierre ?

Mme Lopez-Jollivet : Moi ? Combien de fois suis-je allée sur le chantier ? Je n'ai pas compté les fois mais de nombreuses fois.

M. Konaté : Deux fois, Madame. Deux fois. Vous n'avez pas compté mais deux fois.

Mme Lopez-Jollivet : Vous étiez là à chaque fois que j'y suis allée, Monsieur Konaté ?

M. Konaté : Les comptes-rendus de réunions de chantier sont là pour en témoigner. Ils précisent les présents et les absents.

Mme Lopez-Jollivet : Monsieur Konaté, si vous me mettez en cause, je dirai que vous n'avez pas été efficace depuis un an quand nous voyons l'état du chantier.

Le Maire : Il est tard. Nous avons répondu à votre question et nous vous laissons dire tout ce que vous voulez. Nous savons ce que vous avez fait. Je propose de passer à la question suivante et au sujet que vous avez soulevé : le projet de la voie de contournement. Je laisse la parole à Hélène.



Mme Brioux-Feuchet : Vous m'interrogez, Madame Lopez-Jollivet, sur la position qui était la mienne sur ce projet de RD154. Je crois que ma position a été très claire. Elle a été écrite et diffusée dans toutes les boîtes aux lettres.

Mme Lopez-Jollivet : Sur le planning

Mme Brioux-Feuchet : Vous avez été destinataire de ce document. Concernant le planning et le calendrier, il ne vous a pas échappé que l'Assemblée départementale a été installée jeudi 2 avril. Je rencontre, pas plus tard que demain, des services pour avoir des informations, notamment sur ce projet-là. Une réunion est prévue concernant ce projet de RD 154. Quand nous en saurons plus nous communiquerons les éléments : le calendrier et les réunions afin d'informer l'ensemble des populations du territoire.

Mme Lopez-Jollivet : J'ai juste une question par rapport à ce que vient de dire Madame Brioux. Demain, vous avez une réunion pour connaître le contenu du projet ?

Suivent les réponses aux questions du public